



## Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

**4836<sup>e</sup>** séance

Dimanche 5 octobre 2003, à 16 h 45  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Negroponte . . . . .	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Pleuger
	Angola . . . . .	M. Gaspar Martins
	Bulgarie . . . . .	M. Tafrov
	Cameroun . . . . .	M. Belinga-Eboutou
	Chili . . . . .	M. Muñoz
	Chine . . . . .	M. Wang Guangya
	Espagne . . . . .	M. Arias
	Fédération de Russie . . . . .	M. Gatilov
	France . . . . .	M. de La Sablière
	Guinée . . . . .	M. Sow
	Mexique . . . . .	M. Aguilar Zinser
	Pakistan . . . . .	M. Akram
	République arabe syrienne . . . . .	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Emyr Jones Parry

### Ordre du jour

Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/939)

Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/943)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 16 h 45.*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. Sir Emyr Jones Parry, Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de septembre 2003. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à Sir Emyr Jones Parry pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/939)**

### **Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/943)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Israël une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe également le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 5 octobre 2003, qui se lit comme suit :

« Au nom des membres de la Ligue des États arabes, j'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité invite S. E. M. Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies à prendre la parole au Conseil au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, lors de l'examen par le Conseil du point intitulé "Lettre datée du 5 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies". »

Cette lettre sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/2003/941.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Yahya Mahmassani au titre de l'article 39.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit en réponse à la demande contenue dans une lettre datée du 5 octobre, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne.

Je donne à présent la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir convoqué immédiatement cette séance à la demande de la République arabe syrienne, du Liban et du Groupe des États arabes.

Étant donné que ceci est la première séance du mois, nous vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil et vous souhaitons plein succès dans votre tâche.

Nous remercions également l'Ambassadeur Sir Emyr Jones Parry, Représentant permanent du Royaume-Uni, pour les efforts qu'il a déployés, et les membres de sa délégation pour leur action à la présidence du Conseil, le mois dernier.

Je voudrais lire le texte de la lettre adressée par le Ministre des affaires étrangères de la République arabe

yrienne au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité. Cette lettre n'a pas encore été traduite. Après la lecture de la lettre, je ferai une déclaration sur le point inscrit à l'ordre du jour.

« Je voudrais vous informer que le dimanche 5 octobre au matin, l'aviation israélienne a violé les espaces aériens libanais et syrien, et commis un acte d'agression en lançant des missiles guidés à l'intérieur du territoire de la République arabe syrienne. La cible était une localité syrienne civile dans le village de Aïn Saheb, au nord-ouest de la capitale, Damas. Cette agression a fait des dégâts matériels.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne tient à informer le Conseil de cette violation flagrante des espaces aériens syrien et libanais ainsi que de cette agression commise contre la République arabe syrienne, au mépris de la Charte des Nations Unies, des conventions internationales et des principes du droit international. Cette agression constitue une nouvelle escalade dangereuse de la situation; la Syrie demande que le Conseil de sécurité se réunisse de toute urgence afin de se pencher sur cette agression israélienne contre le territoire syrien et d'envisager les mesures que le Conseil doit prendre, en vue de dissuader le Gouvernement israélien de poursuivre sa politique d'agression et de provocation à l'encontre de la Syrie.

Le Gouvernement israélien actuel, en agressant les Palestiniens de façon persistante et en élargissant le champ de son agression pour englober la Syrie et le Liban montre une fois de plus qu'il est un gouvernement de guerre et non de paix.

La Syrie n'est pas en mesure de créer un équilibre des forces dissuasif qui lui permette de résister ou de contraindre Israël à revoir ses calculs. La Syrie a fait preuve de la plus grande retenue car elle se rend compte qu'Israël, en suscitant des provocations sur plusieurs fronts, cherche à exporter sa crise interne dans les pays voisins, contribuant ainsi à l'escalade et à l'instabilité dans la région.

La Syrie, qui est à présent membre du Conseil de sécurité, est persuadée que celui-ci est

la tribune la plus appropriée pour faire face à cette évolution dangereuse, en vue de condamner cette agression, d'y mettre un terme et d'empêcher qu'elle ne se reproduise car elle menace la paix et la sécurité régionales et internationales; alors que la situation se détériore déjà dans la région, elle peut entraîner des conséquences qui risquent d'échapper à tout contrôle. »

La lettre est signée par le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne.

Je voudrais, à présent, faire ma déclaration au sujet de la question à l'ordre du jour du Conseil. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier d'avoir convoqué cette séance d'urgence du Conseil de sécurité et d'avoir répondu à la demande du Gouvernement de la République arabe syrienne, afin de débattre de l'agression flagrante commise par Israël contre le territoire de la République arabe syrienne. Israël s'est attaqué à une cible civile dans la localité d'Aïn Saheb au nord-ouest de la capitale, Damas. L'attaque a fait des dégâts matériels.

Je voudrais également dire, d'emblée, ma satisfaction quant à la déclaration du Secrétaire général de notre Organisation, M. Kofi Annan, qui a vivement déploré cette agression et a exprimé sa vive préoccupation quant à une escalade de la situation, alors qu'elle déjà extrêmement tendue et précaire dans la région.

Cette agression injustifiée, commise en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et de l'accord de désengagement des forces entre la Syrie et Israël, signé en 1974, montre à quel point la politique israélienne est agressive et manque de respect à l'égard de la souveraineté des pays de la région ainsi que des accords signés. Cette agression israélienne contre une localité syrienne symbolise pleinement le terrorisme israélien, alors qu'Israël prétend le combattre. En outre, cette agression et cet acte de terrorisme indiquent que les massacres commis par Israël sous prétexte de combattre le terrorisme constituent un mensonge énorme et des allégations farfelues, en vue de justifier des politiques d'expansion et d'implantation, qui vont à l'encontre de tous les principes de paix et de sécurité internationales sur lesquels reposent les résolutions de l'ONU ainsi que du processus de paix entamé à Madrid, en 1991.

Cet acte d'agression commis par Israël contre la Syrie ce matin fait partie d'une politique stratégique adoptée par le Gouvernement israélien visant à exacerber la tension au Moyen-Orient, à un moment où la communauté internationale déploie d'énormes efforts en vue de réaliser une paix juste et durable au Moyen-Orient, paix susceptible de garantir la paix et la stabilité pour tous les peuples de la région.

Il est devenu très clair pour le monde entier qu'il est incroyable que la Syrie – qui a respecté de 1974 à la date d'aujourd'hui – la mission de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement (FNUOD), comme peuvent en témoigner tous les parrains du processus de paix et les autres dirigeants du monde – ou que les Palestiniens désarmés – qui souffrent de l'occupation israélienne et d'une répression très cruelle puissent entreprendre des actes qui soient de nature à menacer quiconque, d'autant qu'il est de notoriété publique que le peuple palestinien ne dispose ni d'une armée ni d'un arsenal qui soient comparables à ceux d'Israël.

Nous en sommes réduits à nous demander jusqu'à quand Israël réussira à persuader le monde entier qu'il est une victime, alors qu'il occupe par la force les territoires d'autrui, soumet leurs habitants à un siège, détruit leurs habitations, arrache leurs cultures, tue leurs enfants, au lieu de s'asseoir avec eux à la table des négociations, pour s'assurer de réaliser les droits légitimes de tous, conformément aux résolutions de l'ONU et du droit international.

Cette agression israélienne flagrante n'est pas un incident isolé. En fait, elle a été précédée d'une autre transgression israélienne flagrante commise – sans autre justification ou provocation – le 8 janvier 2003 dans la zone démilitarisée, qui a entraîné le décès d'un policier syrien. Le rapport de la FNUOD, après une enquête approfondie et détaillée sur tous les aspects de cet incident, a conclu que ce crime n'avait aucune justification et que la Syrie avait preuve de la plus grande retenue, ce qui a permis d'éviter une exacerbation de la situation.

Il est très surprenant qu'Israël continue de violer les accords internationaux et de bafouer la légalité internationale à tel point que les Arabes et de nombreux autres peuples dans le monde ont le sentiment qu'Israël est au-dessus des lois, de la légitimité internationale et des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Il est très étrange qu'à la suite

de plusieurs décennies d'occupation et d'effusion de sang, le Gouvernement israélien, après avoir à maintes reprises bafoué le droit international, n'ait pas encore reconnu que la voie de la paix dans la région dépend de l'application, par Israël, des résolutions du Conseil de sécurité relatives au conflit arabo-israélien, résolutions qui sont restées lettre morte.

Néanmoins, il est de la plus haute importance de préciser ici que pour ce qui est du respect par Israël du droit international et des résolutions de l'ONU, le dossier n'est guère brillant. Israël n'a cessé de bafouer l'ONU et ses résolutions depuis 1948 à nos jours. La résolution 181 (II) de l'Assemblée générale sur l'État palestinien est restée lettre morte dès son adoption. La résolution 194 (III) relative au droit des réfugiés palestiniens au retour n'a pas été appliquée car elle s'est heurtée au refus de la partie israélienne. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) qui cherchent à instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient sont sans cesse remises en question par Israël et font l'objet d'interprétations abusives ainsi que de distorsions.

Il n'est donc que logique que tous les États Membres, à l'exception d'Israël, qui est devenu le symbole du défi lancé à l'ONU et à ses résolutions, soulèvent le problème de la légalité internationale et de l'application des résolutions du Conseil de sécurité. Le gouvernement actuel en Israël, par son agression répétée contre le peuple palestinien et par l'élargissement de son champ d'action à la Syrie et au Liban est devenu un gouvernement de guerre et non de paix.

Je tiens à répéter encore une fois ici ce que dit le Ministre syrien des affaires étrangères dans sa lettre au Conseil, où il souligne que la Syrie n'est pas en mesure de créer un équilibre des forces dissuasif qui lui permette de résister ou de contraindre Israël à revoir ses calculs. La Syrie a fait preuve de la plus grande retenue car elle se rend compte qu'Israël, en suscitant des provocations sur plusieurs fronts, cherche à exporter sa crise interne dans les pays voisins, contribuant ainsi à l'escalade et à l'instabilité dans la région.

La Syrie s'est adressée au Conseil de sécurité, organe qui représente la légalité, qui incarne les espoirs de millions de Syriens et d'Arabes et qui défend la paix et la sécurité dans le monde entier, afin qu'il condamne cet acte d'agression qui n'a aucune justification, quelle

qu'elle soit, et afin que nous démontrions une fois plus au monde entier et au Conseil que nous sommes respectueux du système des Nations Unies et de ses résolutions. À cet égard, la Syrie soumet le texte d'un projet de résolution susceptible de répondre aux défis qui se posent à nous, conformément aux principes énoncés dans la Charte. Le projet de résolution reflète les positions habituellement adoptées par le Conseil de sécurité face à des actes d'agression et à des menaces semblables.

Nous sommes persuadés que tous les membres du Conseil réagiront sur le champ et voudront contrer cette provocation israélienne, comme ils le font toujours pour mettre fin à toute agression qui menace la paix et la sécurité internationales. Le Conseil relèvera-t-il ce nouveau défi? Nous espérons que cela sera le cas.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

**M. Gillerman** (Israël) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Je tiens également à vous exprimer mes regrets quant au fait que votre première séance soit de cette nature et intervienne en ce jour.

Je voudrais également dire à Sir Emyr Jones Parry ma grande gratitude pour la façon compétente et équitable dont il a présidé le Conseil de sécurité le mois dernier.

Cette réunion du Conseil de sécurité est convoquée quelques heures avant Yom Kippour, journée de l'expiation, le jour le plus saint du calendrier juif. Je regrette profondément que le Conseil n'ait pas pu se réunir après cette journée religieuse très importante, de façon à permettre à Israël à participer pleinement au débat. Malheureusement, je vais devoir quitter cette salle après ma déclaration, pour respecter cette fête religieuse.

Hier, une jeune kamikaze palestinienne est entrée dans un restaurant bondé, à une heure de grande affluence, dans la ville portuaire de Haïfa, tuant 19 civils innocents et en blessant au moins 60 autres. Le restaurant est un symbole de la coexistence entre les Juifs et les Arabes, comme l'est la ville de Haïfa, fréquentée à la fois par des citoyens arabes et juifs d'Israël. Parmi les victimes se trouvaient quatre Arabes israéliens, trois enfants et une petite fille en bas âge.

Cinq victimes appartenaient à une même famille et trois autres à une autre famille. Des familles entières ont été décimées par cet acte terrible, intervenant lors du sabbat juif dans la ville tranquille de Haïfa, qui se trouve en bord de mer.

Le Jihad islamique, organisation terroriste qui agit en toute liberté à partir des territoires de l'Autorité palestinienne et dont le siège est à Damas, en Syrie, a revendiqué fièrement la responsabilité de ce massacre. Le Jihad islamique est une organisation vouée à la destruction d'Israël au moyen de la guerre sainte, et qui commet à cette fin des massacres innocents délibérés. Il s'oppose aux gouvernements arabes modérés et appuie activement les attaques terroristes perpétrées contre des cibles occidentales. Il ne pourrait y avoir un exemple plus évident d'organisation terroriste.

Le massacre de Haïfa est le dernier en date des 40 actes terroristes perpétrés par le Jihad islamique au cours des dernières années. Parmi les attaques commises par cette organisation, citons le massacre de 21 adolescents à la discothèque de Tel-Aviv le 2 juin 2001; le bombardement du 5 juin 2002 au carrefour de Meggido qui a tué 18 Israéliens; l'attaque contre un bus le 21 octobre 2002 qui a tué 14 Israéliens; l'attaque dans un centre commercial dans la ville israélienne d'Afula le 19 mai 2003, au cours de laquelle 3 civils ont été tués et plus de 70 blessés; et l'attaque du 30 mars 2003 au cours de laquelle le kamikaze a détonné ses explosifs dans un café à Netanya, blessant 58 civils.

L'encouragement, le sanctuaire, les camps d'entraînement, le financement et le soutien logistique offerts par la Syrie à nombre d'organisations terroristes notoires est un secret de Polichinelle. Parmi les nombreux groupes terroristes qui agissent sous les auspices de la dictature syrienne et en tirent parti, on compte le Jihad islamique, le Hamas, le Hezbollah et le Front populaire pour la libération de Palestine. Chacun sait que le Secrétaire général du Jihad Islamique, Ramadan Abdallah Shallah est un des nombreux chefs terroristes qui agit en toute liberté à partir de Damas et jouit de l'immunité et de l'appui du régime d'Assad.

J'aimerais décrire brièvement à l'intention du Conseil l'étendue de l'appui apporté par la Syrie ainsi que par le régime iranien à des organisations terroristes telles que le Jihad islamique, qui se livrent à des massacres délibérés de civils innocents.

Premièrement, des organisations terroristes comme le Jihad islamique, le Hamas et le Hezbollah peuvent trouver refuge dans toute la Syrie et profiter d'équipements d'entraînement installés dans des lieux spécifiques ou dans des bases de l'armée syrienne. La base d'Aïn Saheb, qui a été ciblée dans l'opération défensive modérée menée par Israël aujourd'hui, est précisément l'un de ces endroits parrainés par la Syrie et l'Iran. Les recrues de camps comme Aïn Saheb proviennent du Jihad islamique, du Hamas et d'autres groupes terroristes. On leur apprend comment assembler des bombes, comment organiser des rapt, monter des ceintures d'explosifs, faire la collecte de renseignements et constituer des cellules terroristes. Certains ont même reçu une formation de pilotes. Les recrues qui sont entraînées dans ces camps sont destinées à retourner sur le territoire de l'Autorité palestinienne et d'autres zones pour mettre en place des cellules et mener des opérations terroristes.

Deuxièmement, la Syrie a elle-même facilité et dirigé des attentats terroristes en en assurant la coordination et en donnant des instructions par téléphone et par Internet, et en appelant des activistes à Damas pour consultations et instructions. Trois de ces agents, par exemple, Tarek Az Aldin, Ali Saffuri et Taabat Mardawi, ont été identifiés dans le cadre d'une enquête comme agents de liaison spécifiquement chargés de transmettre les instructions entre des responsables de Damas et des cellules terroristes de Cisjordanie et de Gaza. M. Mardawi lui-même a reconnu avoir participé à de nombreux attentats, dont un attentat à la bombe contre un bus, à Haïfa, en mai 2001, un attentat suicide dans un restaurant de Kiryat Motzkin, en août de cette même année, et un attentat contre un bus près de Nazareth en mars 2002. On peut trouver un autre exemple dans un compte-rendu de renseignement fourni par le chef de l'appareil palestinien de sécurité préventive, le 31 octobre 2001, qui affirme que le Hamas, le Jihad islamique et le Hezbollah étaient réunis à Damas « afin d'intensifier leur action commune... avec l'aide de fonds iraniens ». Des instructions sont également données pour interrompre toute activité terroriste lorsqu'il est préférable pour les intérêts syriens ou iraniens d'éviter toute publicité, comme cela a été le cas suite aux attentats terroristes du 11 septembre aux États-Unis. Il est donc très étrange que la République arabe syrienne ait décidé, aujourd'hui, de se mettre elle-même sous les feux des projecteurs et de rechercher cette publicité, après les mesures prises.

Troisièmement, l'Iran, par l'intermédiaire des systèmes bancaires syrien et palestinien, maintient tout un système de transfert de fonds automatique, par le canal duquel ont été transférées d'importantes sommes d'argent au Jihad islamique ainsi qu'à d'autres organisations terroristes, par Damas interposé; elles doivent servir à la planification d'attentats et à leur mise en oeuvre. On sait bien que M. Shallah lui-même – le Secrétaire général du Jihad islamique – a transféré depuis Damas des sommes atteignant des centaines de milliers de dollars sur des comptes de particuliers agents du Jihad islamique, comme Bassani ak-Saadi, qui est responsable du financement du Jihad islamique à Djénine.

Quatrièmement, la Syrie utilise ses médias publics et ses institutions officielles pour glorifier et encourager les attentats suicide contre des civils, dans des restaurants, des écoles, des cars de ramassage et des centres commerciaux. Pour ne citer que quelques exemples, Radio Damas – qui est loin d'être une radio libre – a salué, dans une émission du 9 mai 2002, « les extraordinaires attentats suicide exécutés par certains des fils de la nation palestinienne ». Dans une autre annonce de l'État, en date du 1er janvier 2002, Radio Damas a déclaré : « le monde entier sait que la Syrie, sa direction politique et sa population arabe ... ont transformé le sol arabe syrien en camp d'entraînement, en refuge et en dépôt d'armes pour les révolutionnaires palestiniens ». Et le 13 mai 2002, le Président Bashar El Assad lui-même a déclaré au sujet de ces prétendus actes de résistance : « si je n'avais pas été Président de la Syrie, je n'hésiterais pas à y participer ». Ce n'est pas Ossama ben Laden, ou Saddam Hussein, qui parlent ainsi, mais un président d'un État membre du Conseil de sécurité. La Syrie a également accueilli un certain nombre de conférences où des agents terroristes chevronnés du Hamas, du Jihad islamique et d'autres organisations se réunissent.

Cinquièmement, la Syrie a facilité le transfert d'armes vers des organisations terroristes palestiniennes comme le Jihad islamique, en permettant le transit par le territoire syrien d'armes de pointe envoyées par l'Iran vers le Hezbollah. Le Hezbollah, qui est lui-même une dangereuse organisation terroriste, a alors essayé de faire passer ces armes à des groupes terroristes palestiniens, comme on en a trouvé la preuve dans la cargaison d'armes du Karine A et dans des cas analogues.

Ce ne sont que quelques exemples de l'ampleur et de la nature de la participation du régime syrien à l'assassinat délibéré de civils innocents. Chacun de ces attentats représente une grave violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi qu'une menace à la paix et à la sécurité internationales. On peut difficilement trouver de meilleurs exemples de terrorisme parrainé par l'État que celui que nous donne le régime syrien.

La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, adoptée au titre du Chapitre VII de la Charte, avec la voix de la Syrie elle-même – qui a fait montre, ce faisant, de la plus grande hypocrisie – dit on ne peut plus clairement que les États doivent prévenir les actes de terrorisme et s'abstenir de toute forme de financement, d'appui, d'accueil ou de tolérance à l'égard de groupes terroristes. La complicité et la responsabilité syriennes dans des attentats suicide sont aussi flagrantes qu'abjectes. Que siège ainsi à ce Conseil un parrain confirmé du terrorisme représente une contradiction intolérable et gênante pour l'ONU. Que la Syrie sollicite ainsi la tenue d'un débat du Conseil ne peut être comparé qu'à une demande analogue faite par les Taliban. Ce serait risible, si ce n'était si triste.

Et pourtant, les membres du Conseil et les Membres de l'ONU ne peuvent guère être surpris par cette preuve éhontée d'hypocrisie de la part du régime syrien. C'est bien le même régime qui parle si souvent d'occupation quand il occupe sauvagement le territoire voisin du Liban. C'est le même régime qui parle de droit international et des droits de l'homme tout en soumettant son peuple à une dictature répressive et primitive, et en violant un nombre incalculable d'obligations internationales. C'est le même régime qui a appuyé le régime de Saddam Hussein, en violation des résolutions du Conseil de sécurité, et qui continue à ce jour de faciliter l'infiltration de terroristes chargés d'attaquer des cibles civiles et militaires sur le territoire iraquien. Et c'est le même régime despotique qui parle si facilement de pratique de deux poids deux mesures à l'ONU. La Syrie ferait bien de se regarder dans le miroir et de se rendre compte de la chance qu'elle a de ne pas encore, pour des raisons regrettables, avoir fait l'objet d'une action internationale concertée dans le cadre de la campagne mondiale contre le terrorisme – pas encore.

Le délégué syrien parle beaucoup de ce qu'il appelle la résistance. Peut-être peut-il nous dire

précisément, sans les jeux de mots diplomatiques et les contre-vérités dont il est coutumier, comment, au juste, le meurtre d'enfants et de bébés dans un restaurant représente un acte de résistance légitime. Ou peut-être pourrait-il nous dire comment les Syriens eux-mêmes ont fait face à la résistance, dans le cas de Hama, par exemple, où quelque 10 000 civils syriens ont été assassinés par les forces armées syriennes.

La riposte défensive modérée d'Israël, portée contre un centre d'entraînement terroriste en Syrie en réponse aux horribles attentats suicide commis, représente à l'évidence un acte de légitime défense conforme à l'Article 51 de la Charte. Ces mesures interviennent après qu'Israël a fait preuve d'une retenue considérable, en dépit des actes innombrables de terrorisme qui ont fait des centaines de victimes innocentes, ce dont la Syrie est directement et criminellement responsable. Elles interviennent après les appels répétés lancés à la Syrie par Israël et l'ensemble de la communauté internationale pour qu'elle cesse d'appuyer le terrorisme et respecte enfin le droit international. Elles ont pour but d'empêcher de nouvelles attaques armées contre des civils israéliens avec la complicité de la Syrie, et d'encourager la Syrie à régler son différend dans le cadre de négociations bilatérales, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, comme elle est légalement tenue de le faire.

Ce n'est pas une question hypothétique. Nombre d'États de l'Organisation et du Conseil de sécurité ont été aux prises avec un terrorisme de bien moindre ampleur et ont riposté avec nettement moins de retenue et d'égards pour la vie humaine. Pourtant, le Conseil de sécurité n'a pas jugé utile de se pencher sur leur conduite. En fait, en certaines occasions, le Conseil a spécifiquement approuvé de telles mesures défensives.

S'il existe deux poids, deux mesures au sein de cette Organisation, c'est dans le sens où certains États ont le droit de protéger leurs citoyens, tandis qu'Israël s'entend trop souvent dire que ses citoyens ne sont pas dignes d'être protégés. S'il y a deux poids, deux mesures, c'est dans le sens où certains États peuvent soutenir le terrorisme en toute impunité, tandis que ceux qui se défendent sont tenus de rendre des comptes. S'il y a deux poids, deux mesures, c'est dans le sens où la Syrie, présente à cette table, lève la main pour voter contre le terrorisme tout en perpétrant et en initiant des actes de terreur aux quatre coins du monde. Dans l'intérêt de la paix et par égard pour la réputation

du Conseil, ne laissons pas la pratique de deux poids, deux mesures l'emporter aujourd'hui.

Face à l'attitude négative du régime syrien, à ses agressions et au soutien qu'il apporte au terrorisme, de concert avec l'Iran et l'Autorité palestinienne, qu'est-ce que la communauté internationale veut que nous fassions? À l'instar de tout État depuis longtemps confronté à une telle menace, Israël doit exercer son droit et son devoir inhérents de défendre ses citoyens. Que pouvons-nous dire aux mères arabes et israéliennes dont les enfants ont été tués ce week-end dans l'attentat de Haïfa? Devrions-nous leur dire que nous aurions pu prévenir la mort de leur fille ou de leur fils, que nous aurions pu empêcher les terroristes d'entrer dans leur ville, leur école, leur maison, leur chambre, mais que nos mains étaient liées? Israël reste attaché à un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient et demeure prêt à faire de pénibles compromis pour y parvenir. Mais la paix ne saurait être instaurée tant que le terrorisme gagnera du terrain. Aucune négociation ne fera bouger les choses tant que nos citoyens continueront de mourir dans la rue.

Aujourd'hui, en cette veille du Grand Pardon et du trentième anniversaire de l'agression égypto-syrienne qui a déclenché la guerre du Kippour, nous demandons aux membres du Conseil de venir en aide aux victimes du terrorisme et non à leurs commanditaires. La Syrie, complice de meurtres, ne mérite aucun appui et le Conseil ferait acte d'un aveuglement moral impardonnable s'il agissait autrement. Il est grand temps que le Conseil de sécurité, qui a adopté la résolution 1373 (2002) et qui se trouve à l'avant-garde de la campagne mondiale contre le terrorisme, demande des comptes à une dictature brutale qui, comme chacun sait dans le monde entier, utilise le terrorisme comme principal instrument. Le monde entier nous regarde et aujourd'hui, plus que tout autre jour, Dieu nous regarde lui aussi.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de Cuba, de Djibouti, de l'Égypte, des Émirats arabes unis, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, du Maroc, d'Oman, du Qatar, de la République islamique d'Iran, de la Somalie, du Soudan, de la Tunisie et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du

Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Shobokshi (Arabie saoudite), M. Baali (Algérie), M. Almansoor (Bahreïn), M. Rodriguez Parrilla (Cuba), M. Olhaye (Djibouti), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis), M. El-Treki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Al-Hussein (Jordanie), M. Al-Otaibi (Koweït), M. Kronfol (Liban), M. Bennouna (Maroc), M. Al-Sameen (Oman), M. Al-Nasser (Qatar), M. Zarif (République islamique d'Iran), M. Hashi (Somalie), M. Erwa (Soudan), M. Hachami (Tunisie) et M. Alsaidi (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe également les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre en date du 5 octobre 2003 qui sera publiée sous la cote S/2003/942, et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à sa pratique habituelle, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à sa prochaine réunion, qui se tiendra le 5 octobre 2003, concernant la lettre en date du 5 octobre 2003 adressée au Président du Conseil de sécurité par la République arabe syrienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux règles de procédure pertinentes et suivant la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine), occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisqu'il s'agit de la première

séance officielle du Conseil de sécurité du mois en cours, je souhaiterais profiter de l'occasion pour vous adresser les félicitations sincères de la délégation pakistanaise pour votre accession à la présidence du Conseil au mois d'octobre. Soyez assuré que nous coopérerons pleinement avec vous pour assurer le succès de votre présidence.

Je voudrais également exprimer les félicitations et l'admiration de ma délégation à l'égard du Représentant permanent du Royaume-Uni, Sir Emyr Jones Parry, qui a exercé avec succès la présidence durant le mois écoulé.

Le Conseil de sécurité a été créé pour défendre l'ordre mondial fondé sur les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies. Notre Charte énonce des règles très strictes à propos du recours à la force par les États Membres, lequel n'est envisagé que dans deux cas : premièrement, dans les situations de légitime défense contre un acte d'agression ou un recours à la force directs; et, deuxièmement, en cas d'un recours collectif à la force aux termes de l'Article 42 de la Charte des Nations Unies, avec l'autorisation expresse du Conseil de sécurité.

L'attaque perpétrée ce 5 octobre par Israël contre le territoire de la République arabe syrienne ne répondait à aucune de ces dispositions précises de la Charte. Il s'agissait d'une attaque arbitraire, et qui constitue, sur les plans tant juridique que politique, une violation patente de la Charte. Elle contrevient également à plusieurs des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la question du Moyen-Orient, entre autres, aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 350 (1974) et 1397 (2002).

Nous nous félicitons de ce que le Gouvernement syrien, au lieu d'exercer des représailles contre cette attaque gratuite commise sur son territoire, a choisi de saisir le Conseil de sécurité pour réparation. Ce dernier doit saluer la retenue dont a fait preuve la Syrie et doit condamner l'attaque israélienne, perpétrée contre le territoire syrien.

Il y a quelques semaines, le Secrétaire général de l'ONU a mis les États Membres en garde contre les dangers que peut entraîner le mauvais usage du mot « T », à savoir le terrorisme, pour justifier des actes commis par des États dans le but de supprimer des individus et de réaliser leurs propres objectifs partisans. Nous pensons que dans le cas présent, la riposte israélienne est un exemple d'exploitation de la

campagne contre le terrorisme à d'autres fins. Les problèmes rencontrés par Israël découlent de son occupation illégale du territoire palestinien et des autres territoires arabes. La réponse aux actes individuels de terrorisme n'est pas le terrorisme d'État ni des attaques injustifiées contre d'autres pays, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Le pouvoir d'un État doit distinguer les actes de terrorisme et la lutte légitime des peuples sous occupation étrangère pour leur autodétermination et leur libération.

Le Pakistan a officiellement condamné l'attaque israélienne contre le territoire syrien, en tant que violation du droit international. Nous prions instamment le Conseil d'adopter, rapidement, une décision condamnant cette agression militaire et défendant l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République arabe syrienne.

**M. Arias** (Espagne) (*parle en espagnol*) : La séance d'aujourd'hui est motivée par des faits qui nous inquiètent et nous préoccupent au plus haut point. La situation qui règne au Moyen-Orient, ces dernières semaines, nous oblige à lancer un appel à la modération et à la retenue. Tout acte susceptible de déclencher la spirale de la violence doit être condamné. Dans ce contexte, nous tenons à condamner fermement l'attentat perpétré à Haïfa, hier, qui, indépendamment du jour où il a été commis, représente un acte ignominieux et terrible. Néanmoins, il ne peut pour autant nous amener à minimiser ou à négliger l'extrême gravité de l'attaque commise aujourd'hui contre la Syrie. Cette attaque constitue une violation, claire et flagrante, du droit international et nous la condamnons en tant que telle. Nous voulons enfin lancer un appel à la retenue au Moyen-Orient pour que les parties comprennent que la politique de représailles ne pourra qu'aggraver, de manière désastreuse, la situation.

**M. Wang Guangya** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil, en ce mois d'octobre. La Chine coopérera pleinement avec vous afin de mener à bien les travaux du Conseil ce mois-ci. Je tiens également à remercier Sir Emyr Jones Parry, Représentant permanent du Royaume-Uni, d'avoir dirigé avec succès les travaux du Conseil au cours du mois de septembre.

La Chine est vivement préoccupée par l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient. Nous condamnons fermement l'attentat suicide du 4 octobre, qui a fait un grand nombre de victimes civiles innocentes. Nous sommes opposés à toute mesure mettant en péril le processus de paix entre Israël et la Palestine. Nous demandons instamment aux deux parties de cesser les actes de violence et tout acte susceptible d'exacerber les tensions. Nous espérons qu'elles retrouveront le droit chemin et régleront leurs différends par la voie de la négociation, le plus rapidement possible.

Nous condamnons également l'attaque aérienne menée par Israël contre la Syrie. Cette attaque israélienne est contraire aux règles du droit international. Nous sommes vivement préoccupés par les effets qu'elle aura sur la situation au Moyen-Orient. Nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue, afin d'éviter tout acte pouvant exacerber encore davantage les tensions dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

**Sir Emyr Jones Parry** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous souhaiter, Monsieur le Président, plein succès pour votre présidence et vous assurer de l'appui plein et entier du Royaume-Uni.

Il s'agit de la première réunion du Conseil depuis l'attentat de Haïfa, et je me dois donc de commencer mes propos en condamnant énergiquement les événements qui ont eu lieu hier et en présentant nos condoléances aux familles des victimes. Je prends note du fait que le Jihad islamique a revendiqué l'attentat.

Je voudrais également indiquer clairement que l'acte commis par Israël aujourd'hui est inacceptable et constitue une escalade. Israël ne devrait pas permettre que sa colère, par ailleurs justifiable, l'amène à commettre des actes qui sapent le processus de paix et vont, nous le croyons, à l'encontre de ses propres intérêts. Toutefois, nous devons reconnaître que les terroristes continuent d'attaquer Israël et qu'on leur permet de le faire. Tous ceux qui sont en mesure d'enrayer le terrorisme ont une responsabilité toute particulière de le faire. Le Conseil de sécurité l'a dit à maintes reprises, et peut-être le plus clairement dans la résolution 1373 (2001).

Accorder l'impunité à ceux qui sèment la terreur et en font un instrument politique ne peut que saper la

paix et empêcher tout progrès du processus de paix au Moyen-Orient. Le Royaume-Uni estime qu'une paix durable ne peut être assurée que par un processus de négociation réussi, comme cela a d'ailleurs été souligné lors de la conclusion de la réunion du Quatuor, tenue ici, à New York, le 25 septembre dernier. Nous pensons que toutes les parties doivent faire preuve de retenue et redoubler, désormais, d'efforts pour mettre en oeuvre la feuille de route. Dans les jours à venir, le Conseil, quant à lui, devrait tout faire pour parvenir à ce résultat. Il nous faudra tous réfléchir attentivement au message qu'il convient d'envoyer pour renforcer les chances de la feuille de route, à un moment si précaire au Moyen-Orient.

**M. Gatilov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, vu que c'est notre première intervention au Conseil pour ce mois, nous voudrions nous associer aux autres délégations pour vous souhaiter plein succès dans l'exercice de la présidence du Conseil.

Nous remercions également l'Ambassadeur Jones Parry, du Royaume-Uni, pour la façon très compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de septembre.

L'évolution de la situation au Moyen-Orient est extrêmement préoccupante. À la suite de l'acte terroriste de grande envergure commis à Haïfa, l'aviation israélienne a, pour la première fois depuis de nombreuses années, procédé à des attaques de missiles contre le territoire syrien à proximité de Damas, ciblant ce qu'Israël affirme être un camp d'entraînement de l'organisation extrémiste Jihad islamique, en laissant ouverte la possibilité d'autres attaques contre des terroristes où qu'ils se trouvent.

Il est tout à fait clair que ces actes conduisent à une confrontation accrue au Moyen-Orient, sont porteurs de dangers pour d'autres pays et pourraient engendrer des conséquences encore plus dramatiques, tant pour la situation extrêmement tendue dans la région que pour la sécurité internationale en général. La Russie exhorte les parties au conflit à faire preuve d'une extrême retenue et à agir de façon équilibrée et responsable en vue d'éviter toute escalade dans la spirale de violence et prévenir une déstabilisation au plan régional, dont les conséquences tragiques seraient difficiles à prévoir.

L'escalade en cours de la violence au Moyen-Orient exige des mesures plus résolues de la part de la

communauté internationale pour prévenir une aggravation encore plus dangereuse de la situation. Il est important d'exhorter les parties au conflit à mettre fin le plus vite possible à la confrontation et à reprendre le processus politique, dont l'objectif final est un règlement global dans la région. À cette fin, il faudrait débloquer la voie de la feuille de route, à laquelle il n'y a pas d'alternative dans la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien. Les Palestiniens et les Israéliens doivent reprendre le dialogue et commencer à mettre en oeuvre leurs obligations au titre de la feuille de route.

**M. Pleuger** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, comme les autres délégations, ma délégation voudrait vous saluer à la présidence du Conseil et vous assurer de son soutien durant ce mois.

Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Jones Parry pour la manière très efficace et élégante avec laquelle il a assumé la présidence du Conseil le mois dernier.

Comme le Chancelier allemand l'a dit à l'issue d'une rencontre avec le Président Moubarak, l'action contre la Syrie n'est pas acceptable. Le Gouvernement allemand estime que la violation de la souveraineté d'un État voisin ne facilitera pas la paix et la stabilité dans la région et elle rend le conflit du Moyen-Orient encore plus compliqué. Comme d'autres délégations, nous condamnons également l'attentat suicide commis à Haïfa et qui a tué 19 personnes et fait beaucoup plus de blessés. Nos condoléances vont aux familles affligées des victimes. Les actes de terrorisme doivent s'arrêter et toute partie pouvant exercer une influence à cet effet devra le faire.

Nous sommes très préoccupés par la situation qui se détériore au Moyen-Orient. Nous pensons que nous devons briser le cercle vicieux de la violence et de la contre-violence. La fin de l'escalade ne sera possible que par la mise en oeuvre de la feuille de route, telle que proposée par le Quatuor. Il n'y a pas d'alternative à la feuille de route pour trouver une solution au conflit israélo-palestinien et pour instaurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

**M. de la Sablière** (France) : Monsieur le Président, je voudrais, comme mes collègues qui m'ont précédé – puisque c'est la première fois que je prends la parole ce mois-ci – vous dire tous mes voeux de succès pour votre présidence, et remercier

l'Ambassadeur Jones Parry pour la manière dont il a conduit nos travaux au cours du mois dernier.

Nous exprimons notre extrême préoccupation face à la détérioration de la situation et aux dangers sérieux d'escalade de la tension. Nous condamnons la violence d'où qu'elle vienne; la violence n'est ni acceptable, ni d'ailleurs politiquement efficace; elle tue des innocents, obscurcit l'horizon politique et ne peut qu'aggraver la crise.

L'opération israélienne, qui a visé ce dimanche 5 octobre un objectif à proximité de Damas, est une affaire grave. Elle constitue une violation inacceptable du droit international et des règles de souveraineté. Dans un Moyen-Orient fragilisé par les crises, il est de la responsabilité de tous, en particulier des États de la région, de ne pas ajouter à l'instabilité et à la tension. Le terrorisme, tous les actes terroristes sont toujours injustifiables; ils sont condamnables. Cela dit, la lutte contre le terrorisme, dans laquelle la France est résolument engagée, doit s'exercer dans le respect du droit international. C'est essentiel.

La situation au Proche-Orient – je le souligne à nouveau – est extrêmement préoccupante. Dans ces conditions très difficiles, nous lançons un appel à la retenue à l'ensemble des parties, en particulier les Israéliens, les Palestiniens et Syriens, afin que la raison l'emporte sur les risques d'escalade. Il ne peut y avoir de sécurité durable sans paix. La paix ne peut advenir que par la négociation, pas par la force des armes. Il est primordial de préserver les chances d'un règlement global, juste et durable, conformément aux résolutions pertinentes de notre Conseil. Il est essentiel de préserver ses chances à la feuille de route, dont je rappelle qu'elle prend en compte également les volets syrien et libanais.

**M. Tafrov** (Bulgarie) : Monsieur le Président, je voudrais vous présenter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil, et vous assurer de notre pleine coopération avec vous.

J'aimerais également remercier l'Ambassadeur Jones Parry pour la brillante présidence dont nous avons bénéficié le mois dernier.

La Bulgarie condamne catégoriquement l'attentat terroriste perpétré hier à Haïfa, comme elle le fait toujours en pareille occasion. Il est important que tous ceux qui rendent ces actes possibles s'attèlent à y

mettre fin en mettant un terme à tout soutien matériel et moral de ces actes. Le meurtre d'enfants innocents est particulièrement répugnant.

La Bulgarie trouve que l'action armée d'Israël contre la République arabe syrienne n'est pas conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international et estime, à l'instar d'autres délégations, que c'est une action inacceptable. L'unique solution à la crise au Moyen-Orient, qui s'avère de plus en plus grave, ces derniers temps, est la mise en oeuvre de la feuille de route élaborée par le Quatuor, comme il a été dit, du reste, dans la Déclaration prononcée par le Quatuor lors de sa dernière réunion à New York.

**M. Muñoz** (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous aurions peut-être préféré une autre séance officielle du Conseil de sécurité pour féliciter l'Ambassadeur Negro Ponte d'assumer la présidence de ces travaux – je me joins, à cet égard, aux vœux et aux assurances de coopération exprimés par mes collègues – et pour saluer la façon avisée dont l'Ambassadeur Jones Parry, du Royaume-Uni, a conduit les travaux du Conseil pendant le mois de septembre.

Les événements survenus au cours des dernières heures dans la région du Moyen-Orient amènent le Chili à faire la déclaration suivante. Premièrement, nous condamnons le bombardement effectué par les forces aériennes israéliennes en territoire syrien, qui représente une violation du droit international ainsi que des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Ce type de comportement est inacceptable et dangereux, puisqu'il est susceptible d'étendre le conflit et d'ajouter de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales dans la région du Moyen-Orient.

De même, le Chili condamne fermement et catégoriquement l'ignoble attentat terroriste perpétré dans la ville de Haïfa, qui a coûté la vie à 19 personnes et blessé 50 autres personnes. Rien ne justifie ni ne justifiera jamais des actes de cette violence contre des civils. Le Chili a condamné par le passé et continuera de dénoncer et de condamner tous les actes de terrorisme, quelle qu'en soit l'origine, et quelles que soient les raisons avec lesquelles on prétend les justifier.

Les attentats suicide, suivis de la destruction de maisons de civils, de raids aériens et de nouveaux actes de terreur, constituent un cercle vicieux, une spirale de la violence, qui doit cesser. Nous lançons un appel à la

prudence, tant à la Syrie qu'à Israël. Tous deux doivent faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter que ces événements ne conduisent à des décisions encore plus graves qui continuent d'alimenter la spirale de la violence.

La communauté internationale est alarmée de cette évolution et de ses répercussions sur le processus de paix et sur la mise en oeuvre de la feuille de route, que le Quatuor s'efforce de relancer et de faire progresser dans l'intérêt de la majorité. Celle-ci, croyons-nous, n'aspire qu'à la paix et à la coexistence entre Israël, la Palestine, la Syrie et tous les pays voisins de la région.

**M. Aguilar Zinser** (Mexique) (*parle en espagnol*) : À l'instar du Représentant permanent du Chili, nous regrettons que cette séance soit la première du Conseil pour ce mois et que ce soit donc à cette occasion que nous devons manifester notre plaisir de vous voir, Monsieur le Président, en assumer la direction. Vous pouvez, quoi qu'il en soit, compter sur notre confiance et tout notre appui. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. Emyr Jones Parry, qui, quoique nouvel arrivé au Conseil, en a conduit les travaux avec tant de prudence, d'efficacité et de sagesse.

Je voudrais, pour commencer, exprimer nos condoléances aux familles des victimes qui ont perdu la vie dans l'attentat suicide terroriste survenu hier dans un restaurant de la station balnéaire de Haïfa. Rien ne saurait justifier cet attentat contre des civils innocents. Une fois de plus, c'est l'expression d'un extrémisme qui n'aide en rien la cause palestinienne. Une fois de plus, aussi, le Conseil doit condamner ces actes et lancer un appel à l'Autorité palestinienne pour qu'elle s'emploie véritablement à les combattre et à les prévenir.

Les représailles menées par Israël à la suite de cet attentat sont un acte tout aussi condamnable. Israël n'a rien à gagner à des représailles de ce type et contribue avec elles à la spirale de violence dont lui-même, dont ses citoyens, sont les victimes. L'attaque menée par Israël sur le territoire syrien représente une violation expresse de la Charte des Nations Unies. De même, elle constitue un acte grave qui met en péril la paix et la sécurité internationales.

À cet égard, ma délégation prend note avec optimisme de la décision prise par la Syrie de ne pas riposter par la force militaire à l'agression et nous

voulons espérer que maintenant que le Conseil de sécurité est saisi de cette question, elle pourra suivre un cours normal qui permettra de réduire les tensions. Nous lançons également un appel à Israël pour qu'il fasse passer son indignation légitime par les voies prévues dans notre Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit être l'instance où prennent fin et où se règlent ces différends qui menacent la paix internationale. Nous espérons que la prudence, la modération, la raison et le droit international prévaudront et que cette escalade ne conduira pas à une spirale encore plus grave, aux conséquences catastrophiques pour la région et pour le monde.

Nous renouvelons notre appui aux efforts du Quatuor et nous appelons chacun à redoubler ces efforts dans l'intérêt de la paix au Moyen-Orient. Une fois de plus, mon pays est d'avis que ce n'est que par la création d'un État palestinien que l'on pourra asseoir solidement la paix au Moyen-Orient.

**M. Gaspar Martins** (Angola) (*parle en anglais*): Qu'il me soit permis, pour commencer, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Il est regrettable que cette séance soit la première qui se tienne sous votre présidence, mais la question à l'examen est une situation dont le Conseil devait être saisi et sur laquelle il se devait d'adopter une position. Je suis certain que nous continuerons d'avoir un mois de délibérations très fructueux sous votre présidence. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter Sir Emyr Jones Parry de sa présidence éclairée du Conseil, le mois dernier.

Je constate avec regret que les actes déplorables que nous examinons cet après-midi, qui représentent une escalade grave de la violence dans un contexte où la paix mondiale est déjà gravement menacée – je veux parler des raids sur Damas et des récentes attaques à Haïfa – ont lieu dans un contexte de paix déjà précaire. La question que nous examinons met en lumière la fragilité de la situation et l'importance qu'il y a à définir un accord de paix plus complet pour l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

Les parties doivent montrer qu'elles sont véritablement déterminées à mettre un terme à la logique de la violence. La violence n'arrête pas la violence. Nous réitérons notre appel aux États de la région pour qu'ils créent un climat propice aux progrès pour ce qui est de la mise en oeuvre de la feuille de

route. Elle seule peut mettre fin à la construction des murs et arrêter des actes tels que ceux qui ont eu lieu à Haïfa et à Damas. Ma délégation condamne vigoureusement de tels actes. Il est grand temps que les parties participent activement à la paix et fassent preuve de retenue.

La question palestinienne non résolue est au coeur de cette situation. Étant donné qu'on n'est pas parvenu à une conclusion satisfaisante s'agissant de la mise en oeuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et que la feuille de route ne progresse pas, le Conseil doit continuer d'exiger que l'on avance sur la voie de la paix.

Je voudrais terminer en disant que le projet de résolution qui nous a été présenté cet après-midi demande à notre conseil d'adopter une position et nous le ferons dès que j'aurai consulté le gouvernement de mon pays.

**M. Sow** (Guinée): Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de notre Conseil et vous assurer de sa volonté de coopération. Elle est également très reconnaissante à l'Ambassadeur pour son excellente conduite de nos travaux durant le mois de septembre.

Permettez-moi de vous exprimer toute l'appréciation de ma délégation pour la sagesse dont vous avez fait preuve, pour l'organisation rapide des présentes consultations publiques de notre Conseil face à l'escalade de la tension au Moyen-Orient, à la suite de la violation de l'espace aérien syrien par le Gouvernement israélien et à l'exportation dans ce pays arabe voisin de la violence extrajudiciaire d'État.

Rien, absolument rien, ne peut justifier un tel acte, qui est contraire à toutes les normes acceptables de conduite internationale, et dont le seul objectif est d'étendre la stratégie du chaos déjà imposée au peuple palestinien, à tout le voisinage arabe et islamique. Un tel acte viole toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en vue du règlement politique pacifique et négocié de la crise israélo-arabe.

Trente années après la signature de l'accord du désengagement du 31 mai 1974 entre Israël et la République arabe syrienne, l'agression injustifiée d'Israël contre la Syrie constitue une menace particulièrement grave et inquiétante pour la paix et la sécurité internationales et est de nature à compromettre

la mise en oeuvre de la feuille de route du Quatuor dont l'objectif ultime est de surmonter les hypothèques posées par le cycle de violence et de sauver le processus de paix au Moyen-Orient.

Mon pays, la République de Guinée, condamne fermement le recours à la force, à la violence et singulièrement au terrorisme comme moyen de négociation politique et diplomatique ou comme moyen de pression pour imposer ses vues politiques. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes, y compris quand celui-ci prend le visage du terrorisme d'État. À cet égard, nous avons condamné les attentats terroristes commis à la veille de la fête de Yom Kippour à Haïfa qui ont frappé les populations israéliennes innocentes.

Un tel aveuglement ne peut que desservir la noble cause palestinienne que mon pays a toujours soutenue. L'agression militaire israélienne en riposte est une réaction disproportionnée qui procède d'une volonté politique d'anéantir les efforts de paix de la région, de la communauté islamique et internationale. Nous condamnons avec vigueur cette agression militaire et exprimons notre préoccupation devant la tentative d'élargir illégalement la zone de conflit et d'entraîner la déstabilisation de tout le Moyen-Orient.

Mon pays se félicite de la réaction mesurée et hautement responsable manifestée par le Gouvernement syrien. En faisant prévaloir la voie du dialogue et en interpellant la conscience du Conseil de sécurité, la Syrie nous montre un exemple encourageant et très méritoire.

Nous pensons qu'une fois encore, nous devons appeler le Gouvernement israélien à plus de retenue, de pondération et à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, ma délégation soutient sans réserve le projet de résolution présenté par la Syrie. Ce projet est modéré et peut constituer un signal positif et salutaire en direction des peuples du Moyen-Orient et du monde.

**M. Belinga-Eboutou** (Cameroun) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre et vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Je voudrais également redire toute notre appréciation au Représentant permanent du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Emyr John Parry pour sa présidence innovatrice, en septembre dernier.

Nous avons appris avec consternation le regain de violence survenu ces deux derniers jours au Moyen-Orient, caractérisé par l'attentat de Haïfa ainsi que par les raids en territoire syrien.

Tous ces actes sont de graves violations de la feuille de route du Quatuor, de l'accord de cessez-le-feu de 1974 entre Israël et la Syrie et du droit international. Ces actes sont dangereux parce qu'ils viennent compromettre les perspectives d'un retour rapide à la paix et à la sécurité régionale, perspectives déjà bien fragiles. Le Cameroun a toujours condamné tous les actes terroristes. Il estime qu'aucune justification ne peut leur être trouvée et qu'aucune cause ne peut les légitimer. De même, le Cameroun qui est résolument engagé dans la lutte contre ce fléau, est convaincu que notre combat commun doit se dérouler dans le respect des droits fondamentaux de l'homme et dans le cadre strict des règles du droit international.

Face à cette dangereuse escalade, nous invitons l'ensemble des parties à faire preuve de beaucoup de retenue en cette période extrêmement difficile et délicate. Nous les invitons à s'abstenir de toute initiative de nature à aggraver la situation. Nous les invitons à respecter leurs engagements contenus aussi bien dans la feuille de route que dans les autres accords antérieurs. Nous les invitons enfin à mettre fin à la spirale de la violence au Moyen-Orient pour faciliter la reprise du dialogue.

Nous lançons un appel pressant aux médiateurs internationaux, notamment au Quatuor, pour qu'ils prennent des mesures conservatoires immédiates et qu'ils accélèrent la prise de ces mesures audacieuses appelées par le Secrétaire général, le 26 septembre dernier. De telles mesures audacieuses et conformes à la feuille de route devraient traiter simultanément les besoins fondamentaux des deux parties, à savoir la sécurité pour Israël et la fin de l'occupation pour la Palestine.

Il va sans dire que si de telles mesures ne sont pas prises, nous risquons, comme nous en avertis le Secrétaire général, de payer un lourd tribut. Les derniers actes enregistrés montrent l'urgence de parvenir à ce que le Cameroun appelle un désarmement intégral au Moyen-Orient – un désarmement, certes, des politiques relatives aux armes mais surtout un désarmement culturel qui éradiquerait des coeurs la violence et la psychose de la guerre. Un désarmement culturel qui montrerait aux différentes parties que leur

survie dépend non pas des résultats de la guerre mais des résultats de la négociation.

Nous venons de recevoir un projet de résolution que nous transmettrons immédiatement après la présente séance publique pour instructions à notre capitale.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Nous appelons toutes les parties à éviter d'exacerber les tensions au Moyen-Orient et à réfléchir aux conséquences de leurs actes. On nous a informé ce matin des raids israéliens qui ont eu lieu en Syrie, la nuit dernière, après l'attentat. À 9 heures ce matin, le Président Bush appelé le Premier Ministre M. Sharon et a exprimé ses condoléances pour les victimes de l'attentat de samedi dans un restaurant de Haïfa. Cet attentat a coûté la vie à 19 Israéliens, y compris trois enfants et cinq Arabes israéliens, et fait des dizaines de blessés. Les États-Unis et le Gouvernement israélien sont convenus qu'il faut éviter de prendre des mesures de nature à accroître les tensions au Moyen-Orient.

Les États-Unis estiment que la Syrie est du mauvais côté de la barrière pour ce qui est de la guerre contre le terrorisme. Nous avons dit clairement qu'il fallait que la Syrie cesse d'accueillir des terroristes. Des réseaux terroristes basés en Syrie continuent de donner des instructions spécifiques pour commettre des attentats. Au cours de sa visite à Damas cette année, le Secrétaire d'État Colin Powell a dit au Gouvernement syrien que cela était inacceptable et intolérable. J'ai dit la même chose au Ministre des affaires étrangères syrien M. Al-Shara', en juin 2002 dans cette salle.

Nous pensons qu'il est dans l'intérêt de la Syrie et de la paix au Moyen-Orient que la Syrie cesse d'accueillir et d'appuyer les réseaux qui commettent des attentats tel que celui qui a eu lieu à Haïfa, hier.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Pour utiliser au mieux notre temps et permettre à autant de délégations que possible de prendre la parole dans un laps de temps aussi court que possible, je ne vais pas dire à chaque orateur de s'asseoir à la table du Conseil ou de reprendre son siège sur le côté de la salle. Lorsqu'un intervenant prendra la parole, le préposé à la salle des conférences montrera son siège au prochain orateur inscrit sur la liste.

Je remercie les représentants de leur compréhension et de leur coopération.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Mahmassani** (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je suis certain que vous conduirez les travaux du Conseil avec sagesse et compétence. Je tiens aussi à remercier votre prédécesseur, Sir Emyr Jones Parry, de la manière dont il a conduit les travaux du Conseil, le mois dernier.

Le Conseil de la Ligue arabe a tenu aujourd'hui une réunion d'urgence au niveau des représentants permanents pour examiner les conséquences de l'ignoble attaque israélienne contre la Syrie. La Ligue estime que cette attaque représente une escalade qui menace la paix et la sécurité internationales. Elle entraîne, en outre, une détérioration de la situation qui pourrait devenir incontrôlable et faire sombrer toute la région dans un cycle de violence. Il demande à l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ses responsabilités relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'examiner la question sous l'angle du Chapitre VII de la Charte.

Le Conseil de la Ligue arabe dénonce cette attaque, la considérant comme une nouvelle violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international. Israël est entièrement responsable de toutes les conséquences susceptibles de découler de cette agression.

Le Conseil réaffirme son soutien et sa solidarité à l'égard de la République arabe syrienne et de toutes les mesures de légitime défense que celle-ci pourra prendre face à cette agression. Le Conseil demande au Conseil de sécurité d'empêcher Israël de poursuivre ses actes de provocation. Nous demandons la fin du terrorisme d'État et l'abandon des mesures prises par Israël à l'encontre du peuple palestinien, syrien et libanais, et ce afin de prévenir l'embrassement de la région tout entière ainsi qu'une nouvelle montée de l'insécurité.

Cette attaque illustre une fois de plus la nature agressive d'Israël et l'opposition du Gouvernement israélien à toute action en faveur de la paix. L'agression israélienne contre la Syrie s'inscrit dans le

choix politique d'Israël de poursuivre l'occupation du Golan syrien et des autres territoires arabes occupés. Elle confirme qu'Israël n'est pas attaché à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Cette agression fait partie intégrante des manœuvres d'Israël ainsi que de sa politique de peuplement et d'annexion des territoires arabes.

Cette attaque ne fait qu'exacerber la situation. Elle va avoir de graves retombées qui rendront impossible tout règlement pacifique du conflit. Je demande instamment au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en examinant ce qu'il est possible de faire dès à présent, étant donné qu'Israël agit en dehors de la légalité telle qu'elle est définie dans toutes les résolutions internationales. Faisant deux poids, deux mesures, le Conseil de sécurité permet à Israël de continuer d'agir en dehors de la légalité internationale comme s'il jouissait d'une impunité totale. Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté 37 résolutions, dont aucune n'a été appliquée par Israël. Israël ne s'est plié à aucune de ces résolutions.

L'occupation israélienne des territoires arabes se trouve au cœur même du conflit arabo-israélien. Israël essaye de détourner l'attention de cette vérité. Israël présente ses actes comme s'il s'agissait d'un moyen de combattre le terrorisme. C'est bien naïf. C'est l'occupation israélienne des territoires arabes qui constitue véritablement le fond du problème, qui restera entier tant qu'Israël ne se conformera pas à la légalité internationale et qu'il ne se retirera pas des territoires arabes occupés. Les mesures et les châtements qu'Israël applique à l'encontre des Palestiniens ne ramèneront pas la paix dans la région; ils ne feront qu'accroître les violences et détériorer encore la situation. Le seul moyen de régler le conflit est de retourner à la table des négociations. Israël doit mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité, l'initiative arabe proposée en 2002 à Beyrouth et le principe de l'échange de territoires contre la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Liban.

**M. Kronfol** (Liban) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord formuler le vœu que, sous votre présidence ce mois-ci, le Conseil parvienne à instaurer la paix et la sécurité dans le monde entier et, surtout, dans notre région. Je remercie

votre prédécesseur, le Représentant permanent du Royaume-Uni, de sa présidence avisée.

En tout premier lieu, je tiens à dire que mon gouvernement a adressé aujourd'hui au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général une lettre dans laquelle il demande que le Conseil de sécurité se réunisse sans délai afin d'examiner la violation, par des avions militaires israéliens, de l'espace aérien libanais en vue de frapper une cible à l'intérieur du territoire de la République arabe syrienne. Nous croyons comprendre que le Secrétariat procède actuellement à la traduction de cette lettre à partir de l'arabe afin de la distribuer à tous les membres du Conseil de sécurité. Je demande que cela soit consigné dans le procès-verbal de la présente séance.

Je voudrais maintenant lire le texte de cette lettre.

« S. E. l'Ambassadeur John Negroponte, Président du Conseil de sécurité :

J'ai l'honneur de vous informer que le dimanche 5 août 2003 au matin, des avions de combat israéliens ont violé l'espace aérien libanais, qu'ils ont traversé pour prendre pour cible un objectif sur le territoire de la République arabe syrienne. Le même jour, en milieu de journée, huit avions de combat israéliens ont violé l'espace aérien libanais dans le sud et le nord du pays.

Il convient de faire observer qu'en dépit des nombreuses prises de position du Secrétaire général et des déclarations et avertissements de son Représentant au Liban, les violations aériennes par Israël se poursuivent sans aucune cause ni justification, la dernière en date ayant été commise aujourd'hui dans l'espace aérien libanais en vue de mener une attaque contre un État frère voisin. Cet acte constitue une grave escalade de la position israélienne et un fait nouveau dans les moyens utilisés par Israël pour attaquer.

Pour cela, le Liban demande au Conseil de sécurité de tenir une réunion d'urgence sur ces attaques et de prendre les mesures qui s'imposent pour réprimer Israël. Ces violations, en particulier la dernière d'entre elles, constituent une attaque flagrante contre la ligne bleue placée sous la protection de l'Organisation des Nations Unies dans le sud Liban, ainsi qu'une menace contre la

stabilité que connaît cette ligne, et montrent qu'Israël tente de sortir de sa situation difficile dans les territoires occupés en portant l'action à l'extérieur.

Le Liban, qui appelle l'attention du Conseil de sécurité sur cette grave situation, a bon espoir que celui-ci prendra des mesures pour condamner Israël et mettre un frein à ses attaques lourdes de conséquences qui portent atteinte à l'équilibre existant dans le sud du Liban sur la ligne bleue et font courir de graves dangers à la paix et à la stabilité dans la région. »

Cette lettre envoyée par Beyrouth, en date du 5 octobre 2003, émane du Ministre des affaires étrangères par intérim et Ministre des expatriés libanais, M. Michael Smaha.

Le Liban a demandé une réunion du Conseil de sécurité en raison des violations excessives par Israël de l'espace aérien libanais et des dispositions concernant la Ligne bleue, parrainées par l'ONU au Sud-Liban. Ces violations ont conduit à un acte d'agression contre un État Membre de l'ONU, siégeant actuellement au Conseil de sécurité, en sus du fait qu'il s'agisse d'une agression contre un État frère avec lequel mon pays entretient des relations très étroites.

La Charte des Nations Unies et les normes du droit international, que nous devons tous respecter, interdisent toute agression d'un État contre un autre, qu'elle qu'en soit la raison. Elles obligent ainsi les États de se tourner, en premier lieu, vers le Conseil de sécurité pour plaider leur cause.

Le Gouvernement israélien n'a pas le droit d'exploiter la campagne internationale contre le terrorisme pour exécuter sa politique contre le peuple palestinien, dont il occupe la terre. Confondre l'attentat à la bombe d'Haïfa avec l'action menée contre la Syrie ou le lier au terrorisme d'État pratiqué par Israël contrevient à toutes les normes du droit international. Aucun crime ne peut justifier la commission d'un autre, encore plus grave.

Israël a toujours rejeté tous les conseils prodigués par la communauté internationale, de même qu'il a fait fi des conseils et mises en garde du Secrétaire général et de son Représentant au Sud-Liban. Les dangers que représentent ces violations et le mépris opposé aux observations de l'ONU sont autant d'actes d'agression flagrante contre la paix et la stabilité le long de la

Ligne bleue, ligne à caractère stratégique qui représente la position stratégique du Liban, de la Syrie et du Groupe des États arabes qui cherchent à parvenir à une paix durable, juste et complète dans la région, conformément à l'initiative de paix arabe adoptée lors du Sommet arabe de Beyrouth.

Le Liban demande au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de prendre les mesures qui s'imposent en condamnant Israël et le dissuadant de se livrer à des actes d'agression, à des violations et à des menaces constantes qui sont devenus le lot quotidien du Liban. Israël a commis ces agressions sans raison ni fondement véritables, si ce n'est, par une fuite en avant, d'induire en erreur l'opinion publique israélienne en exportant un problème interne à l'extérieur de ses frontières et de donner à l'opinion publique mondiale l'impression erronée qu'il est, lui-même, victime d'une agression.

Les lettres que mon gouvernement a adressées à maintes reprises au Secrétaire général et au Conseil de sécurité prouvent de manière éclatante que les intentions israéliennes sont en fait agressives et non défensives. Les violations par Israël des résolutions pertinentes de l'ONU et des accords internationaux sont à l'origine de la douleur, de l'angoisse, de la misère, du mal et des troubles qu'éprouve tout le Moyen-Orient. Les tactiques employées par Israël pour justifier sa présence chez ses voisins sont connues de tous. Mais si le Gouvernement israélien entend ainsi envoyer un message de terreur et d'intimidation au Liban et à la Syrie, il s'est trompé d'adresse. Ces actes ne feront qu'exacerber la violence qui piègera Israël lui-même.

Le Liban espère que la communauté internationale révélera la vraie nature des pratiques israéliennes, y mettra un terme et les condamnera énergiquement, tout comme il devrait aussi condamner ceux qui les ordonnent et ceux qui les mettent en oeuvre. Le Liban espère également que le Conseil condamnera cette nouvelle agression israélienne contre un village paisible de Syrie, tout comme il a déjà condamné d'autres attaques aériennes israéliennes contre de nombreux villages tranquilles du Liban.

Compte tenu des pratiques actuelles du Gouvernement israélien, qui sont manifestement irresponsables, et de sa violence aveugle, le Conseil de sécurité ne doit pas permettre que tous ses efforts de paix soient compromis. Plus que jamais, le Conseil a la

responsabilité très claire, aujourd'hui, d'arrêter ces actes d'agression israéliens tout à fait illégaux.

**M. Baali** (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi, dès l'abord, de vous remercier d'avoir promptement accédé à la demande du Groupe des États arabes de tenir cette séance publique sur un événement d'une gravité extrême, qui vient mettre en danger la paix et la sécurité internationales, au moment même où de nombreux dirigeants du monde sont venus réaffirmer, il y a quelques jours à peine, ici même au sein de notre Organisation, leur attachement au droit international et aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à notre système de sécurité collective qu'incarne le Conseil de sécurité. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, pour le mois d'octobre et adresser, par là-même, mes félicitations à l'Ambassadeur du Royaume-Uni pour sa remarquable présidence du Conseil, le mois dernier.

L'agression israélienne intervenue aujourd'hui contre un État souverain, membre de notre Organisation, la République arabe syrienne, constitue un acte d'une gravité exceptionnelle. Cet acte représente, en effet, une violation caractérisée de la Charte des Nations unies, du droit international, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'accord de désengagement qui lie les deux pays depuis 1974. Cette agression est d'autant plus grave qu'elle intervient dans un contexte de tension extrême, qui affecte une région fortement fragilisée par la politique de terreur et de répression menée par Israël dans les territoires arabes occupés.

De fait, cette violation flagrante de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne constitue un nouveau palier dans la politique d'escalade et de fuite en avant suivie par le régime israélien et dont l'objectif est de définitivement enterrer le processus de paix que tente de relancer laborieusement le Quatuor et de ruiner à jamais toute chance de paix dans la région.

Face à cette politique aventuriste, qui risque d'entraîner toute la région dans une spirale de violence dont nul ne peut prédire les conséquences, il est impérieux que la communauté internationale adopte une attitude de fermeté et de vigilance en condamnant avec la plus grande fermeté ce nouveau défi d'Israël au Conseil de sécurité et au droit international, car toute forme de complaisance ne ferait qu'encourager Israël à

poursuivre sa politique irrédentiste et à continuer de fouler au pied les résolutions du Conseil de sécurité et les normes du droit international.

L'Algérie, qui a condamné aujourd'hui avec force, par la voix du porte-parole du Ministère des affaires étrangères, cette agression militaire, voudrait réitérer ici sa pleine solidarité avec le peuple syrien frère et souligner que seul un règlement juste et global du conflit israélo-arabe, fondé sur le principe de l'échange de la terre contre la paix et sur la satisfaction des droits légitimes de tous les peuples de la région, y compris celui du peuple palestinien à l'édification d'un État indépendant, permettra à cette région du monde de renouer avec la paix, la stabilité et la prospérité.

Face à cette agression caractérisée contre un État souverain, en violation du droit international, ma délégation attend du Conseil de sécurité qu'il adopte la plus ferme des attitudes en procédant à la condamnation explicite de cette agression et en enjoignant à Israël de se conformer au droit international et au respect des résolutions du Conseil.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Maroc.

**M. Bennouna** (Maroc) : Monsieur le Président, je crois que tous ceux qui se sont adressés à vous aujourd'hui – et j'y joins ma voix – vous ont exprimé leur pleine confiance à l'occasion de votre présidence de ce Conseil. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Emyr Jones Parry pour une présidence très déterminée et dont quelqu'un a dit qu'elle était aussi innovatrice, le mois dernier.

La Syrie, pays frère et membre du Conseil, a été victime de la part d'Israël d'un recours à la force, en violation de la Charte des Nations Unies. L'Article 2, paragraphe 4 de la Charte demande en effet à tous les États Membres de s'abstenir de tout emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. L'attaque israélienne, intervenue la nuit dernière ou ce matin, est une atteinte flagrante à la souveraineté syrienne et à son intégrité territoriale. Le fait est là, et personne ne le conteste. Ce fait ne peut non plus faire l'objet de la seule justification juridique prévue par la Charte, à savoir la légitime défense. Si les mots ont encore un sens et si le droit international a encore une quelconque existence, le concept de légitime défense n'a rien à voir avec l'attaque délibérée en territoire syrien.

Quant à aller frapper la Syrie, parce qu'un acte condamnable, odieux et inacceptable a été commis à Haïfa, cela rappelle des temps de triste mémoire où la punition collective et aveugle tenait lieu de justice. En tout état de cause, on serait loin et des principes de la Charte et des normes fondamentales du droit international au travers de cet acte de représailles.

Si donc les faits sont bien là, il appartient au Conseil de les constater et de se demander s'ils entrent dans l'une des catégories prévues par le Chapitre VII de la Charte, à savoir l'agression, la rupture de la paix ou la menace à la paix, et de prendre ensuite les mesures qui s'imposent à lui – au Conseil – en tant qu'organe responsable en premier du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Royaume du Maroc ne peut qu'exprimer sa consternation devant l'escalade de la violence au Moyen-Orient – escalade qui risque d'embraser l'ensemble des pays de cette région et, au-delà, de mettre en péril la paix et la sécurité internationales. Nous espérons vivement que le Conseil prendra les mesures appropriées pour arrêter cette escalade, en exigeant d'Israël de respecter la souveraineté de ses voisins et leur intégrité territoriale, et en particulier celles de la Syrie, à laquelle le Royaume du Maroc tient à exprimer sa pleine solidarité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

**M. Al-Hussein** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous vous souhaitons plein succès dans la direction des travaux du Conseil. Nous exprimons également notre vive gratitude à S. E. l'Ambassadeur Emyr Jones Parry, du Royaume-Uni, pour sa présidence remarquable du Conseil, le mois dernier. Je vous remercie également d'avoir convoqué cette séance d'urgence.

La tenue aujourd'hui de cette importante réunion pour examiner la situation au Moyen-Orient illustre clairement la reconnaissance par le Conseil des graves développements survenus dans notre région et qui sont porteurs de risques de violence et de tragédies.

Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie condamne fermement l'agression aérienne d'Israël ce matin contre la République arabe syrienne soeur.

Le droit international est tout à fait clair à cet égard. Aucune partie ne peut agir en dehors du cadre de l'Article 2, paragraphe 4, de la Charte, qui interdit le recours à la force excepté dans deux situations. La première survient si la force est utilisée au titre de l'article 51 de la Charte, qui reflète le principe de légitime défense. Mais l'exercice de ce droit par un État est subordonné à une agression armée préalable contre cet État. Le deuxième cas a lieu lorsque le Conseil autorise le recours à la force au titre du Chapitre VII de la Charte.

Aucune de ces situations ne s'applique en la matière. Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie demande à Israël de cesser immédiatement de recourir à la force et à toute forme de violence, de respecter le droit international ainsi que la souveraineté de tous les États de la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Aboul-Gheit** (Égypte) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit à la suite de l'attaque aérienne israélienne contre la Syrie, survenue au mépris de la Charte des Nations Unies et du droit international. Cela implique que le Conseil doit assumer ses responsabilités, en condamnant fermement cette agression et en prenant les mesures pour que ce genre d'acte ne se répète pas.

Je voudrais donner lecture d'une déclaration faite aujourd'hui au Caire par notre Ministre des affaires étrangères :

« Alors que la communauté internationale s'efforce de parvenir à un règlement juste et pacifique au Moyen-Orient, de rétablir la paix et la sécurité dans toutes les régions et pour tous les peuples et de préserver la vie des civils innocents, Israël continue l'escalade de la situation au point d'attaquer maintenant le territoire syrien, ce qui a pour effet d'attiser les tensions et menace d'élargir l'aire de la violence et des représailles.

La République arabe d'Égypte condamne ce nouvel acte d'agression, qui s'inscrit dans la droite ligne de la politique habituelle d'Israël. Elle exprime sa solidarité avec le peuple syrien, qui reste attaché à la légalité internationale. L'Égypte invite la communauté internationale à prendre position contre ce nouvel acte

d'agression et à veiller à ce que la situation au Moyen-Orient ne continue pas de se dégrader.

Nous avons toujours condamné tous les actes d'agression perpétrés contre des civils, dont l'attentat commis hier à Haïfa. »

Les actes constants de provocation et d'agression d'Israël contre les États arabes de la région doivent amener la communauté internationale à user de ses pouvoirs pour ramener une paix juste et globale. Le monde entier convient qu'Israël doit se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967 et qu'un État palestinien indépendant doit être mis en place, et coexister avec Israël dans la paix et la sécurité. Un tel règlement – sur lequel les négociations doivent reprendre immédiatement – serait conforme aux principes du droit international, à la logique et à l'intérêt de tous les peuples. Tout retard enregistré dans ce processus ajoutera au bilan des victimes civiles, des deux côtés, et sera une perte de temps précieux pour ceux qui aspirent à la prospérité et au développement.

Aujourd'hui, la communauté internationale a l'occasion de réaffirmer son engagement et de condamner l'aventurisme qui ne donnera que des souffrances au peuple de ceux qui le pratiquent, comme aux peuples de la région. Aussi est-il nécessaire aujourd'hui de prendre une position ferme pour préserver les lendemains que nous souhaitons construire ensemble. Des mesures strictes doivent être adoptées aujourd'hui pour empêcher de nouvelles années de souffrances. Un solide consensus permettrait de faire renaître l'espoir et ôterait aux aventuriers ces illusions qui leur font croire que l'usage de la force, l'agression et les tentations de mainmise sur le territoire d'autrui pourront leur assurer la sécurité ou la paix.

Le représentant israélien a déclaré à la présente séance du Conseil que cela faisait aujourd'hui 30 ans que l'Égypte et la Syrie avaient attaqué Israël. Le Ministre des affaires étrangères israélien a fait la même déclaration aujourd'hui, parlant d'une agression égypto-syrienne sans provocation. Je ne puis faire autrement que rappeler à tous que l'intervention militaire égypto-syrienne de l'autre côté du Canal de Suez était légitime et avait clairement pour objectif de reprendre l'ensemble du territoire égyptien du Sinaï, quand Israël insistait pour garder le Sinaï. L'action égyptienne était pleinement conforme à la Charte des Nations Unies et au droit de légitime défense. Elle a

été menée à l'intérieur du territoire égyptien et sur le territoire égyptien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

**M. Hachami** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. J'adresse également mes félicitations à l'Ambassadeur Emyr Jones Parry, qui a présidé avec succès les travaux du Conseil au cours du mois précédent. Je voudrais vous dire toute notre gratitude, Monsieur le Président, pour votre réaction si rapide à la demande qui a été faite de tenir une réunion urgente pour discuter de l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient.

C'est avec une grande préoccupation que la Tunisie a reçu la nouvelle de l'acte d'agression israélienne sur le territoire du pays frère de la Syrie. Nous condamnons cet acte d'agression et nous exprimons notre solidarité avec la Syrie. Nous pensons que cet acte constitue une escalade dangereuse et une violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 338 (1973). C'est en outre une violation flagrante de la souveraineté de la Syrie et de son intégrité territoriale. La Tunisie déplore également avec force la nouvelle violation de l'espace aérien libanais à laquelle s'est livré Israël pour mettre à exécution son agression contre la Syrie.

La Tunisie considère que cette agression totalement injustifiée compliquera encore la situation dans la région et mènera à une nouvelle escalade, à davantage de violence et à une déstabilisation de la région. À cet égard, la Tunisie invite le Gouvernement israélien à mettre fin à ces actes de provocation pour empêcher que la région ne tombe dans une spirale de violence. La Tunisie demande à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et de prendre d'urgence des mesures énergiques pour éviter toute escalade.

Ma délégation ne peut également que saluer la position responsable adoptée par le Gouvernement syrien, qui a refusé la logique de la violence face à l'escalade israélienne. Il nous semble que le Conseil doit prendre cet aspect en considération.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*parle en arabe*) : Je voudrais pour commencer vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et transmettre nos hommages à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Emyr Jones Parry.

Comme les membres du Conseil le savent, des avions de guerre israéliens ont attaqué un site situé au nord de Damas, capitale du pays frère de Syrie. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une nouvelle agression israélienne contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, et d'une violation de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international. Au cours de cette opération contre la Syrie, Israël a également violé l'espace aérien du Liban, ce qui constitue une agression contre un autre pays arabe.

L'opération d'aujourd'hui vient s'ajouter à la longue liste des actes d'agression militaire israéliens contre de nombreux pays arabes et confirme la détermination d'Israël à recourir à l'agression et à la force et à violer le droit international. Nous déplorons et nous condamnons énergiquement cette dernière agression d'Israël contre la Syrie et nous invitons le Conseil de sécurité à la condamner également vigoureusement. Nous invitons le Conseil à exiger d'Israël qu'il cesse ces actes d'agression et ces violations du droit international, comme le propose le projet de résolution présenté au Conseil par le Groupe arabe.

L'agression israélienne menace d'étendre le cycle de confrontation à l'ensemble du Moyen-Orient, contribuant ainsi à accroître les grands dangers auxquels nous faisons déjà face dans la région. Nous prenons la parole aujourd'hui en tant que victimes d'une agression israélienne systématique et d'une campagne israélienne sanglante, notamment au cours des trois dernières années, y compris de crimes de guerre répétés. Nous sommes victimes de l'implantation des colons, des politiques d'élargissement et du déni de notre droit national à un État palestinien indépendant, avec pour capitale Jérusalem-Est.

Malgré tout cela, malgré 37 longues années d'occupation, nous faisons preuve de la plus grande responsabilité et nous nous élevons contre tous les

actes illégaux commis hors de notre territoire occupé à l'encontre de civils en Israël. Les dirigeants palestiniens condamnent par conséquent l'attentat suicide qui a été perpétré hier dans la ville de Haïfa. Nous demandons la cessation immédiate de tous ces actes.

Israël, de son côté, doit reconnaître que ces actes découlent de son occupation, de sa colonisation, de ses politiques et de ses mesures, et non le contraire. Israël doit également cesser de lier les actes ignominieux qu'il commet au combat que mène la communauté internationale contre le terrorisme international. Israël doit enfin cesser ses projets illégaux sous prétexte de combattre le terrorisme, y compris la construction d'un mur sur nos terres occupées, ses menaces d'attenter à la vie du dirigeant palestinien élu, et enfin son intimidation à l'encontre des pays arabes, y compris de la Syrie, notre pays frère.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

**M. Al-Otaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Permettez-moi d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je vous souhaite plein succès dans la conduite de nos travaux.

Je voudrais également remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent du Royaume-Uni, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous vous sommes reconnaissants d'avoir répondu rapidement à la demande du Groupe arabe de convoquer la présente séance. Cette célérité montre que le Conseil est persuadé qu'Israël a commis un acte d'agression contre un État Membre de l'ONU, actuellement membre du Conseil de sécurité. Cela représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Koweït condamne vivement la violation par Israël des espaces aériens du Liban et de la Syrie, ainsi que son attaque contre le territoire de notre pays frère, la Syrie, prenant pour cible ce matin un site civil dans le village d'Aïn Saheb. Le Koweït a dénoncé et condamné cet acte d'agression dans la déclaration qu'a faite notre Premier Ministre, Cheikh Sabbah Al Ahmad Al Jaber Al Sabbah. Cet acte d'agression est une violation flagrante des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons de la déclaration faite par le Secrétaire général Kofi Annan à propos de cette grave escalade, et nous partageons sa préoccupation selon laquelle la détérioration de la situation dans une région déjà tendue pourrait augurer d'une nouvelle escalade, menaçant ainsi la paix et la sécurité dans la région. Ces actes de provocation et d'agression de la part d'Israël, qui n'ont aucune justification, sont entrepris alors que ce pays s'efforce de miner le processus de paix en érigeant des obstacles à la mise en oeuvre de la feuille de route du Quatuor. Cela démontre également que le Gouvernement israélien ne souhaite pas instaurer une paix permanente et globale au Moyen-Orient, ce qui accroît les possibilités de violence, de détérioration et d'instabilité dans la région.

La politique israélienne d'agression, que ce soit dans les territoires palestiniens occupés ou dans les pays arabes voisins, ne lui permettra pas d'obtenir le sentiment de sécurité qu'il recherche. Il doit arrêter de fuir ses responsabilités découlant des accords signés et des résolutions de l'ONU. Nous lui demandons d'honorer les engagements auxquels il a souscrit, notamment au titre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que le principe « terre contre paix ». Israël devrait également mettre en oeuvre la feuille de route, avec toutes les obligations qui en découlent, et se retirer de tous les territoires arabes occupés en 1967.

Le Koweït est pleinement solidaire de la République arabe syrienne face à l'acte d'agression qui a été commis aujourd'hui. Le Koweït appuie les mesures qui seront prises pour défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil doit condamner cette escalade et demander au Gouvernement israélien que ces actes ne se reproduisent plus car ils menacent la paix et la sécurité régionale et internationale et ne peuvent qu'exacerber une situation déjà explosive au Moyen-Orient.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

**M. Shobokshi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer à ceux qui vous ont félicité de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes confiants que votre sagesse et votre

grande expérience vous permettront de diriger les travaux du Conseil comme nous le souhaitons tous.

Je souhaite également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Royaume-Uni, qui a remarquablement dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Une fois de plus, Israël a bafoué les normes internationales et le droit international, montrant qu'il se soucie fort peu des conventions internationales ou des résolutions de l'ONU. La chasse israélienne a commis un acte d'agression non provoqué en lançant des missiles contre un site civil en Syrie qui ne représentait aucune menace et aucun danger pour qui que ce soit. La violation par Israël des espaces aériens libanais et syrien et son agression contre le territoire syrien constituent une violation flagrante des conventions internationales et du droit international, confirmant la nature terroriste et agressive du Gouvernement israélien.

Le Gouvernement israélien recourt à tous les prétextes pour exporter ses crises internes, terrorisant et intimidant les pays de la région et poursuivant son agression persistante contre les Palestiniens ainsi que sa répression dans les territoires occupés. Le Gouvernement israélien essaie de brouiller la donne et de semer la confusion, soumettant la région à une nouvelle escalade et à une nouvelle détérioration de la situation.

Nous sommes d'accord avec la déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans laquelle il a dénoncé l'agression israélienne et a prévenu contre tout risque d'escalade dans une région déjà extrêmement tendue car cela constituera un danger qu'il sera difficile de contenir. Il faut mettre en oeuvre la feuille de route. Le Quatuor peut veiller à l'application de ses clauses, avec l'impartialité qui s'impose.

Le Royaume d'Arabie saoudite dénonce l'agression israélienne contre la République arabe syrienne soeur. Il considère que cette agression est un acte de provocation susceptible de miner le processus de paix dans la région, de menacer la sécurité régionale et internationale et d'entraîner une détérioration dangereuse de la situation déjà tendue dans la région.

Tout en affirmant sa solidarité avec la Syrie – qui a d'ailleurs fait preuve d'une grande retenue face à cette agression – l'Arabie saoudite invite le Conseil de

sécurité à assumer ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il incombe au Conseil de condamner l'agression israélienne et de mettre fin au terrorisme d'État organisé, aux pratiques inhumaines perpétrées par l'occupant israélien contre le peuple palestinien et à l'agression contre la Syrie et le Liban. Pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité dans la région, Israël ne doit pas répéter cette agression.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

**M. Rodríguez Parrilla** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence. J'exprime également ma reconnaissance à l'Ambassadeur Jones Parry.

La délégation cubaine condamne vigoureusement les raids militaires israéliens du 5 octobre contre la République arabe syrienne, qui constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. On a commis une agression, ce qui implique que le Conseil doit exercer ses fonctions en vertu du mandat conféré par la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité se doit de prévenir une escalade dangereuse du conflit au Moyen-Orient. Environ 3 600 personnes – dont presque 2 800 civils palestiniens innocents – sont mortes depuis septembre 2000. On érige un mur pour pratiquer la ségrégation des Palestiniens et il y a des violations répétées de l'espace aérien et des offensives contre le Sud du Liban. Les actes de provocation et les calomnies contre la Syrie se multiplient.

Nous réaffirmons notre condamnation des attentats suicides contre des civils israéliens, qui continuent d'être des victimes innocentes emportées dans une spirale de violence causée par la politique de leur gouvernement, mais nous rejetons la récupération de ces actes individuels pour justifier les agressions contre la Syrie et le Liban, le terrorisme d'État et les atrocités commises par une armée dotée des moyens les plus modernes et les plus meurtriers qui assassine des personnes ciblées et de nombreuses autres victimes sans discrimination.

Le veto des États-Unis – utilisé 37 fois – a bloqué l'application des résolutions du Conseil de sécurité, le recours au Chapitre VII de la Charte, la prise de

mesures appropriées pour forcer Israël à se retirer de tous les territoires occupés et le rétablissement de la paix au Moyen-Orient.

Cuba réaffirme son appui sans réserve à la cause des peuples arabes face à l'occupation et l'agression israéliennes et exprime sa solidarité la plus sincère avec leur résistance. On ne pourra parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient tant que durera l'occupation israélienne et tant que le peuple palestinien n'exercera pas son droit légitime à créer un État indépendant avec comme capitale Jérusalem-Est; tant qu'on n'aura pas restitué tous les territoires arabes occupés; tant qu'Israël ne se sera pas retiré de la Bande de Gaza, de la Cisjordanie et du Golan syrien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Il n'y aura pas de paix tant que les provocations israéliennes se poursuivront dans la partie sud du Liban, tant qu'on ne garantira pas les droits des palestiniens réfugiés et qu'on n'éliminera pas les implantations illégales israéliennes conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

**M. Zarif** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux orateurs précédents et à vous exprimer mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je félicite également votre prédécesseur, l'Ambassadeur Emyr Jones Parry, de l'excellente façon dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais également vous remercier d'avoir convoqué d'urgence cette séance du Conseil de sécurité.

La violation israélienne du territoire et de l'espace aérien libanais et les raids menés contre des centres urbains en Syrie, qui ont semé la destruction et fait des victimes, constituent de nouveaux actes de violence aveugle qui s'inscrivent dans un schéma d'agression israélienne continue contre les pays arabes et le peuple palestinien. Ces actes mettent en lumière l'obstination israélienne à pratiquer un terrorisme d'État qu'il convient de condamner vigoureusement. Aucun prétexte ou argument ne permet de justifier ce dangereux recours à l'agression armée, qui représente une violation claire de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du droit international.

Cet acte d'agression représente une escalade dangereuse à un moment où les tensions sont déjà vives dans la région. Ce raid entraîne une détérioration de la situation et risque d'élargir la portée de la violence. Il est conforme à la politique d'escalade

menée depuis toujours par le régime israélien qui tente ainsi de conserver les territoires palestiniens et arabes qu'il occupe depuis des décennies. Israël joue avec le feu dans une région meurtrie par des décennies d'agression et d'occupation israéliennes.

Ma délégation rejette les allégations spécieuses qu'Israël a portées contre mon pays à la séance d'aujourd'hui. Il est pourtant clair qu'aucune calomnie, tromperie ou campagne de diffamation de la part d'Israël ne peut occulter l'évidence : le régime de Sharon s'est livré à une campagne systématique de provocations et d'escalade – allant de la profanation de lieux saints aux assassinats ciblés des dirigeants palestiniens – afin d'anéantir toute perspective de paix.

Toutefois, cette nouvelle aventure est d'autant plus inquiétante qu'elle montre clairement qu'Israël a épuisé ses options à force d'user de manoeuvres visant à perpétuer l'occupation par l'escalade et la provocation. Il attaque des pays arabes car il est convaincu que cela lui permettra de sortir de l'impasse qu'il a lui-même créée. Si l'on n'y met fin, cette nouvelle logique pourrait entraîner toute la région dans une spirale de violence. C'est là le dessein du Gouvernement israélien. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a déjà condamné cet acte d'agression – qui s'inscrit pleinement dans la politique israélienne d'agression et de provocations – et a exprimé sa solidarité pleine et entière avec le Gouvernement et le peuple syriens et avec le Gouvernement et le peuple libanais.

Nous demandons à la communauté internationale, représentée par cet organe, de mettre un frein aux actes du régime israélien, qui constituent une menace à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient. Il est regrettable qu'on ait jusqu'à présent empêché le Conseil de sécurité, à qui incombe en premier lieu le maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'assumer ses responsabilités face à la crise au Moyen-Orient. Il ne fait aucun doute que l'impunité dont jouit Israël l'enhardit et l'incite à perpétuer sa politique d'agression et d'occupation. Nous exhortons donc le Conseil à prendre des mesures décisives suite à cet acte d'agression inquiétant. Le fait qu'Israël menace de lancer d'autres raids contre la Syrie rend ces mesures encore plus indispensables.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

**M. Almansoor** (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité de ce mois. Je tiens à remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Emyr Jones Parry, de l'excellente façon dont il a conduit les travaux du Conseil le mois dernier. Nous vous remercions d'avoir promptement organisé cette séance d'urgence du Conseil de sécurité afin d'examiner la situation lourde de dangers qui vient de surgir dans la région.

Le Conseil de sécurité tient la présente séance d'urgence à la suite des événements graves qui sont venus compromettre la paix et la sécurité au Moyen-Orient du fait de la politique belliqueuse du Gouvernement israélien aux retombées imprévisibles. L'agression israélienne contre la Syrie, pays frère, fait monter d'un cran la violence, qui met en péril la paix et la sécurité dans la région. Cette agression constitue une violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, de même qu'elle foule aux pieds l'ensemble des accords, conventions et principes du droit international. Les actes perpétrés aujourd'hui par Israël en sont un parfait exemple. Non content d'appliquer la violence à l'encontre du peuple palestinien sans défense, le Gouvernement israélien, de par sa politique provocatrice, a entrepris de lancer une attaque contre un État Membre de l'ONU, actuellement membre non permanent du Conseil de sécurité.

Mon pays condamne le raid lancé par Israël contre la République arabe syrienne et sa violation des espaces aériens libanais et syrien. Mon pays déplore cette agression qui est une violation flagrante du droit international et des lois sur la souveraineté des États. Nous condamnons toute action susceptible de conduire à la guerre.

Le Gouvernement israélien actuel est prié instamment de renoncer à sa conduite actuelle, qui entraîne la région dans une spirale de violence et éveille les tensions. Il doit faire preuve de sagesse et de bon sens au lieu d'employer le langage de la guerre et de l'agression contre autrui. Il doit respecter les principes du droit international, y compris le principe de la souveraineté nationale des États de la région.

C'est le lieu pour moi de rendre hommage à la politique modérée adoptée par la République arabe syrienne après cette agression. La Syrie estime que les instances internationales sont le meilleur recours qui

soit et sont mille fois préférables à la guerre dont les populations sont les victimes.

Enfin, le Royaume de Bahreïn demande instamment au Conseil de sécurité d'appliquer les dispositions prévues par la Charte contre les pays agresseurs. Nous demandons à la communauté internationale de prendre les mesures qui s'imposent pour obliger Israël à renoncer à ses pratiques qui sapent tous les efforts de paix et compromettent la stabilité et la sécurité dans la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne.

**M. El-Treki** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais, à mon tour, vous exprimer mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite plein succès dans vos travaux. Nous adressons également nos félicitations et nos remerciements à votre prédécesseur, le représentant du Royaume-Uni, pour les efforts qu'il a déployés le mois dernier pour que les travaux du Conseil soient un succès.

Nous sommes réunis aujourd'hui, ni pour la première ni pour la dernière fois, afin de débattre de l'agression perpétrée par Israël contre un État membre du Conseil de sécurité. L'agressivité et le terrorisme d'État qui caractérisent Israël depuis de nombreuses années se poursuivent sans relâche sans qu'aucune mesure ne soit prise pour régler le problème. En raison de l'inaction du Conseil de sécurité, les agressions et les assassinats politiques continuent, de même que l'occupation des territoires. Le territoire de la Syrie est toujours occupé du fait de l'agression israélienne.

Je ne suis pas en train de dire pas qu'il s'agit purement d'une violation de la Charte des Nations Unies, parce qu'Israël n'a jamais respecté la Charte ni une seule résolution du Conseil de sécurité. Nous pourrions peut-être profiter de l'occasion pour mettre un terme à ces agressions et pour stopper un agresseur dont le terrorisme d'État, dans la mesure où il est perpétré sans retenue, en l'absence de la moindre mesure visant à l'arrêter, contribue à la propagation du terrorisme international. Aujourd'hui, c'est la Syrie qui en est victime. La Palestine est une autre victime. Qui sait qui sera la prochaine victime?

Je voudrais en particulier évoquer les amis d'Israël. Il faut qu'ils parlent en toute franchise avec Israël. Nous ne devons pas croire Israël. Nous devons lui dire que la poursuite des agressions, des assassinats et de l'occupation ne lui permettront pas d'acquiescer un sentiment de sécurité. Pour Israël, seuls le respect des résolutions internationales, la reconnaissance des droits du peuple palestinien, son retrait des territoires occupés et l'abandon du terrorisme d'État lui garantiront la sécurité. La sécurité ne saurait être obtenue au moyen de l'agression. Malgré les circonstances qui incitent une telle attitude, il faut y mettre fin. Je pense que le Conseil de sécurité, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est tenu de mettre fin à l'agression.

Nous exprimons notre appui à la Syrie et notre solidarité avec ce pays frère. Nous sommes aux côtés du Liban et de la Syrie face à cette agression. Nous leur réaffirmons que l'agression ne mène pas loin, et qu'il faudra bien y mettre fin un jour. On ne saurait atteindre la paix et mettre fin au terrorisme tant que des personnes subiront l'occupation et qu'un terrorisme d'État sera exercé non pas au seul titre de la légitime défense mais au service de l'occupation et de l'agression.

Nous espérons que le Conseil sera à la hauteur de ses responsabilités, au moins cette fois-ci. Il faut qu'il dise que cette agression doit prendre fin et être condamnée. Il faut que les dispositions de la Charte soient appliquées à Israël, comme elles le sont à d'autres peuples. Ce n'est qu'ainsi que l'on parviendra à mettre fin aux agressions et à l'occupation. Nous sommes convaincus que le Conseil est à même d'y arriver, pourvu qu'il réunisse la volonté nécessaire et se dote d'un sens des responsabilités à l'égard des membres.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Yémen.

**M. Alsaidi** (Yémen) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais, en premier lieu, vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes convaincus que votre sagesse bien connue aidera le Conseil à atteindre les objectifs pour lesquels nous avons convoqué la présente séance. Je voudrais également remercier sincèrement Sir Emyr Jones Parry, le Représentant permanent du Royaume-Uni, de la

manière avisée avec laquelle il a dirigé les délibérations du Conseil de sécurité le mois dernier.

Dans une tentative d'entraîner les États arabes dans un affrontement militaire et pour occulter les crimes odieux perpétrés par le Gouvernement israélien contre les Palestiniens, et dans l'espoir de plonger ainsi la région dans un nouveau conflit, les forces israéliennes se sont livrées, ce matin, à un acte d'agression sans précédent. Il s'agit d'un acte d'agression contre la République arabe syrienne comme nous n'en avons pas vu depuis 30 ans. Israël n'a pas pu réprimer l'Intifada palestinienne et, en conséquence, il n'a cessé d'exporter ses crises internes vers les États voisins. Ce qui est véritablement regrettable, cependant, c'est qu'Israël n'a toujours pas compris qu'un règlement juste et global, la création d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est pour capitale, et le retrait israélien des territoires arabes occupés, notamment les territoires syriens et libanais, constituent la solution qui empêchera de nouvelles effusions de sang et une nouvelle guerre dans la région. L'acte d'agression israélien contre la République arabe syrienne est un défi lancé au droit international ainsi qu'aux résolutions de la légitimité internationale qui demandent à Israël de se retirer des territoires arabes occupés. En conséquence, la République du Yémen condamne cet acte d'agression. Le Yémen exprime également sa solidarité avec ses frères de la République arabe syrienne et du Liban.

Nous demandons à la communauté internationale, et principalement au Conseil de sécurité et à l'ONU, de condamner cet acte d'agression absurde. Nous leur demandons également d'adopter des résolutions permettant de prévenir toute nouvelle escalade de la violence, préméditée par Israël. Une telle escalade, à notre avis, représenterait, en effet, une grave menace à la paix et à la stabilité dans la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Qatar.

**M. Al-Nasser** (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes convaincus que votre sagesse permettra au Conseil de répondre à toutes nos attentes. Je remercie également votre prédécesseur, Sir Emyr Jones Parry, le Représentant permanent du Royaume-Uni, pour les efforts qu'il a déployés durant le mois de septembre.

Nous voudrions en outre remercier les membres du Conseil d'avoir répondu si promptement à la requête formulée par la République arabe syrienne et par le Liban de tenir la présente séance d'urgence du Conseil de sécurité pour examiner l'escalade dangereuse que constituent l'agression perpétrée par les forces israéliennes contre des sites en République arabe syrienne et la violation par Israël de l'espace aérien libanais.

Le Ministère des affaires étrangères du Qatar a fait, ce matin, une déclaration dans laquelle il condamne le raid aérien lancé par les forces israéliennes contre des sites en Syrie. Nous estimons que ces actes constituent une grave menace à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et qu'ils risquent de plonger la région dans la guerre et les tensions. Mon pays réaffirme sa solidarité avec la République arabe syrienne, pays frère. Nous demandons à la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il cesse ses agressions et s'engage à respecter les résolutions de la légitimité internationale lui demandant de se retirer de tous les territoires arabes occupés.

L'agression israélienne contre la Syrie a été perpétrée au mépris total de toutes les règles et lois internationales. Elle constitue également une violation flagrante de l'Accord sur le dégagement entre les forces syriennes et israéliennes. Elle confirme enfin le souhait d'Israël d'exporter sa crise interne en menant une guerre plus large sous prétexte de lutter contre le terrorisme.

Mon pays s'est porté coauteur du projet de résolution qui a été soumis au Conseil. Nous sommes convaincus, qu'étant donné les circonstances très délicates, le Conseil sera en mesure d'assumer pleinement ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Soudan.

**M. Erwa** (Soudan) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous avons toute confiance dans vos capacités et votre sagesse. Nous voudrions également remercier Sir Emyr Jones Parry, le Représentant permanent du Royaume-Uni, pour la sagesse avec laquelle il a mené les travaux du Conseil le mois dernier.

Les violations répétées du droit international commises par Israël nous amènent à nouveau, pour la deuxième fois en moins d'un mois, devant le Conseil de sécurité. Dieu seul sait combien de fois et pendant combien de temps encore il nous faudra ainsi venir devant le Conseil.

Ma délégation a suivi avec grande préoccupation la violation par Israël des espaces aériens syriens et libanais et les actes d'agression commis contre le territoire de ces deux pays, qui ont pris pour cible un objectif civil situé au nord-ouest de Damas, la capitale syrienne, et causé d'importants dégâts matériels. Ma délégation estime que cet acte d'agression constitue une escalade dangereuse qui pourrait mettre en péril la paix et la sécurité internationales et exposer une situation déjà explosive à des répercussions aussi incalculables qu'incontrôlables. Parallèlement, ma délégation condamne aussi l'agression israélienne contre les territoires libanais et syrien, qui, selon nous, est un épisode de plus venant s'ajouter à la longue liste des violations flagrantes par Israël des normes internationales et du droit international et une expression supplémentaire du mépris israélien pour la légitimité internationale.

Ma délégation réaffirme à la République arabe syrienne son appui et sa solidarité avec ce pays. Nous réaffirmons également son droit à la légitime défense et son droit de réagir à cet acte d'agression.

Ma délégation demande par ailleurs au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et d'intervenir immédiatement pour empêcher Israël de continuer ses actes de provocation contre la Syrie, contre le peuple palestinien et contre les États arabes voisins. Ma délégation réaffirme la nécessité de respecter les buts et principes de la Charte des Nations Unies et les normes du droit international.

L'agression flagrante commise ce matin n'est pas un acte isolé. Elle a été précédée d'un autre acte le 8 janvier dans la zone démilitarisée, sur les frontières avec la Syrie. La Syrie a fait preuve de retenue, mais Israël a de nouveau repris ses anciennes pratiques en commettant l'acte ignoble de ce matin. Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures immédiates pour faire en sorte qu'Israël cesse sa politique de terrorisme d'État, qu'il agisse avec raison et comprenne que la sécurité dépend de son retrait des terres qu'il occupe et de la fin de ses agressions contre le peuple palestinien

ainsi que de ses politiques menées contre les pays arabes voisins.

**M. Mekdad** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je regrette de devoir reprendre la parole, mais aujourd'hui, le Conseil a entendu des allégations non fondées lorsque le représentant israélien a tenté de détourner notre attention du motif de la tenue de cette réunion : la violation par Israël des espaces aériens de la Syrie et du Liban, et les actes d'agression commis contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un État membre de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Il n'y a pas pire insolence que ce que nous avons entendu. Ce genre de faux-fuyants israéliens n'est pas nouveau. Nous connaissons les manoeuvres d'Israël et ses tentatives de déformer l'histoire et les réalités. C'est l'attitude d'Israël depuis 1948 et jusqu'à ce jour.

Je ne répondrai pas aux contrevérités développées par le représentant du Gouvernement de guerre d'Israël car les affirmations figurant dans sa déclaration méritent purement et simplement d'être ignorées. La logique qu'il a suivie est une logique de gang et non pas d'une partie responsable. Ce qui est encore plus arrogant dans ce que nous avons entendu aujourd'hui est qu'il est venu ici nous faire connaître l'expérience d'Israël en ce qui concerne le respect du droit international, alors que nous savons tous très bien que cette expérience n'est pas honorable. Nous aurions préféré qu'il nous donne les raisons de l'incapacité d'Israël à mettre en oeuvre les innombrables résolutions adoptées par les Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, concernant Israël depuis la création de cette Organisation.

Ce représentant a choisi d'ignorer la principale raison des catastrophes et de l'effusion de sang dans notre : l'entêtement d'Israël à occuper des territoires arabes, ses actes d'agression quotidiens contre des civils palestiniens et ses agressions contre des États arabes, dont la dernière a eu lieu ce matin. La poursuite de l'occupation israélienne est la raison de la présence de centaines de milliers, voire de millions, de réfugiés palestiniens en Syrie et dans les autres pays arabes. Il est inutile de rappeler que la présence de ces réfugiés est supposée être temporaire jusqu'à ce que les circonstances leur permettent de retourner dans leur foyer, d'où ils ont été expulsés par Israël et remplacés par des colons et des colonies de peuplement illégaux, action que le Conseil a rejetée.

Les dirigeants palestiniens du terrain se trouvent dans les territoires palestiniens. Il est logique de dire que pour des raisons pratiques et géographiques, les Palestiniens qui résident en Syrie ne peuvent préparer des opérations qui ont lieu sur le territoire palestinien et donc, accuser la Syrie de ce que le représentant d'Israël choisit d'appeler refuge aux organisations terroristes n'est qu'un effort désespéré de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve Israël et une tentative de celui-ci d'exporter ses crises internes au-delà de ses frontières.

Rien ne nuit plus à l'action internationale contre le terrorisme que le meurtre de Palestiniens et l'étouffement de leurs aspirations sous prétexte de lutte contre le terrorisme. Israël choisit d'ignorer le fait qu'il a été le premier à introduire la notion de terrorisme dans notre région, par les crimes commis par les groupes Stern et Haganah, des gangs qui étaient en fait le noyau de l'armée israélienne. Certains de leurs membres sont encore recherchés en Grande-Bretagne jusqu'à ce jour en raison d'actes de terreur qu'ils auraient commis. Ils sont devenus des ministres, des Premiers ministres et des hauts responsables en Israël. Les membres du Conseil se souviennent-ils de l'assassinat par ces gangs du Comte Bernadotte, médiateur international, ou des massacres de Deir Yassin et de Qana ainsi que de ceux de Sabra et Chatila, et du rôle du général Sharon, l'actuel Premier Ministre israélien dans ces massacres? L'anniversaire de ces massacres a eu lieu il y a quelques jours.

Dans la lutte contre le terrorisme, la Syrie se tient aux côtés des autres pays du monde. Nous pensons sincèrement que c'est la voie à suivre. La Syrie n'a-t-elle pas coopéré avec tous les pays du monde, y compris les États-Unis, dans la lutte contre le terrorisme? N'a-t-elle pas sauvé des vies, comme l'ont reconnu des responsables de l'Administration américaine? Étions-nous du mauvais côté lorsque nous avons coopéré dans ce domaine? Nous ne le pensons pas. La responsabilité d'un membre permanent du Conseil et coparrain du processus de paix impose à cette partie d'adopter des positions équilibrées qui n'encouragent pas les actes d'agression et ne les acceptent pas, mais les dissuadent.

Je voudrais revenir brièvement sur les observations faites par le représentant d'Israël concernant la démocratie et le respect des droits de l'homme, entre autres choses. Le bilan d'Israël en matière de pratiques démocratiques est bien connu de chacun d'entre nous. Israël prouve son respect des droits du peuple palestinien aux postes de contrôle, en construisant son mur et en démolissant des maisons de civils dont les locataires sont encore sur place. Ces actes sont des preuves de l'attitude israélienne à l'égard de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments du droit international humanitaire, que nous cherchons tous à respecter.

Est-ce là réellement du respect pour les droits de l'homme? Les États membres du Conseil ajoutent-ils foi à cette façon unique qu'a Israël de montrer son respect des droits de l'homme? Je dis, moi, à Israël que les membres du Conseil n'accepteraient pas ces notions.

Pour terminer, je voudrais remercier ceux qui ont condamné l'acte d'agression israélien contre mon pays. Ils ont exprimé ainsi leur soutien à la Charte et à la légitimité internationale. C'est la voie à suivre dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**Le Président** (*parle en anglais*): Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Comme convenu lors des consultations préalables du Conseil, j'invite les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question en consultations officieuses.

*La séance est levée à 19 h 55.*